

LE MONDE ILLUSTRÉ

JOURNAL HEBDOMADAIRE



ABONNEMENTS POUR PARIS ET LES DÉPARTEMENTS

Un an, 21 francs; — Six mois, 11 francs; — Trois mois, 6 francs.

Le numéro : 35 c. à Paris — 40 c. dans les gares de chemins de fer.

Tout numéro demandé quatre semaines après son apparition sera vendu 40 c.

Le volume semestriel : 11 fr. broché. — 16 fr. relié et doré sur tranche.

LA COLLECTION DES 27 VOLUMES : 292 FRANCS.

Directeur, M. PAUL DALLOZ.

BUREAUX DE VENTE ET D'ABONNEMENT

9, RUE DROUOT, ou 13, QUAI VOLTAIRE

45^e Année. N° 736. — 20 Mai 1871

DIRECTION ET ADMINISTRATION

13, QUAI VOLTAIRE

Toute demande d'abonnement non accompagnée d'un bon sur Paris ou sur la poste, toute demande de numéro à laquelle ne sera pas joint le montant en timbres-poste, sera considérée comme non avenue. — Toute réclamation, toute demande de changement d'adresse doit être accompagnée d'une bande imprimée. — On ne répond pas des manuscrits envoyés.

Administrateur, M. BOURDELLIAT.



PARIS. — La recherche des réfractaires dans le neuvième arrondissement. — (Dessin de M. Lix, d'après croquis de M. Lafosse.)

AVIS A NOS ABONNÉS

Ceux de nos souscripteurs dont l'abonnement est expiré, ce dont ils peuvent s'assurer par la date portée sur la bande d'adresse, sont priés de le renouveler, s'ils ne veulent éprouver de retard dans la réception du journal.

Ils pourront, comme par le passé, nous adresser leur renouvellement en un mandat sur la poste, l'administration a pris des mesures pour que toutes leurs lettres nous parviennent régulièrement.

Nos abonnés ont déjà reçu plusieurs des numéros arriérés, ainsi que les titres, tables et couverture du 2^e semestre de 1870. Nous regrettons de ne pouvoir leur faire parvenir immédiatement tous les numéros que l'investissement de Paris nous a forcés de ne pas leur adresser en temps utile; nous faisons tout ce qui dépend de nous pour les satisfaire promptement et d'ici à peu nous nous serons acquittés envers eux; ils seront alors en possession d'une remarquable et précieuse collection, car le *Monde illustré*, malgré les difficultés que lui a créées l'investissement de Paris, a continué sa publication sans amoindrir son format et sans restreindre le nombre de ses dessins, qu'il a au contraire augmenté pour suivre au jour le jour les événements qui se sont succédé depuis le commencement de la guerre.

COURRIER DE PARIS

Qui nous aurait jamais dit que cette suprême douleur nous était réservée, d'avoir à dater un de ces courriers de la dixième semaine de la guerre civile!

Il en est ainsi pourtant. Depuis soixante jours Paris et ses environs n'ont été qu'un seul et même champ de bataille. Le *joli mois de mai* que nous aura fait l'année 1871!

Là-bas, du côté d'Asnières, c'était à cette époque un débordement de gaités. Voici le restaurant de la mère Laroche, si connu des flâneurs parisiens. Qu'en reste-t-il? Un monceau de pierres tachées de sang.

Joli mois de mai!

Par ici, c'était le bal, le fameux bal!

Qui ne se souvient des avant-deux fantastiques auxquels les célébrités chorégraphiques se livraient? Aujourd'hui c'est un camp retranché.

Plus loin, le Casino. Les blessés y râlent à la place même où le piston lançait ses fusées, où la petite flûte donnait le signal de la Tulipe orangeuse.

Joli mois de mai!

De cet autre côté, c'était l'Eldorado populaire. On l'appelait la Tour Malakoff.

La Tour Malakoff, qui avait donné son nom à tout le groupe de maisons d'alentour, était un de ces villages qui aux environs de Paris semblent donner raison aux théories de la génération spontanée.

Un matin, un spéculateur qui était coutumier du fait, un nommé Chauvelot était passé par là, avait vu un énorme terrain vague et s'était dit: Voilà mon affaire. Il avait procédé de même pour Plaisance, qui compte aujourd'hui douze mille habitants.

Le terrain vague fut acheté.

Au beau milieu il planta la célèbre Tour, bâtie avec du plâtre et des rocailles. Une bicoque s'y adjoignait, puis deux, puis trois et ainsi de suite.

Avant la guerre la Tour Malakoff était à la fois un café, un bal, un restaurant, un salon de jeux divers. Et chaque dimanche toute la population ouvrière de la rive gauche entreprenait ce pèlerinage.

Du matin au soir les balançoires étaient envahies, les toarniquets grinçaient, le billard anglais entrechoquait ses billes. C'est là qu'on étrennait le bonnet à rubans acheté sur les économies, où la robe de mousseline de laine longtemps convoitée. On

s'éparpillait à travers les champs voisins pour cueillir les rares marguerites qui poussaient entre deux touffes de gazon rabougré. Les bambins dégringolaient en riant dans les fossés des fortifications et lançaient des pierres sur les grosses murailles qui paraissaient destinées à rester toujours inoffensives.

Souvenirs d'antan!...

Aujourd'hui la Tour Malakoff est éventrée par les boulets qui lui ont passé à travers le corps. Plus de fillettes, plus de jeux, plus d'économies.

La mort pleut dans les fossés, sur les remparts. Les sinistres fourgons d'ambulance ont succédé aux tapissières qui remorquaient les parties de campagne.

Joli de mois de mai!

L'histoire ne voudra pas croire à la réalité des drames auxquels nous assistons. Il semblera à la postérité qu'il y a là comme une horrible légende inventée par une imagination affolée...

Et pourtant les souffrances qu'on voit sont moins terribles encore que les souffrances qui se cachent.

Si vous aviez entendu comme moi le récit fait par un des sequestrés que la canonnade a enfermés pendant plus de vingt jours dans la cave d'un des villages qui se trouvent pris entre deux feux!

Jamais Anne Radcliffe ne rêva de plus épouvantables cauchemars.

Ils étaient six au début.

Parmi les six, une petite fille et une vieille femme malade.

La vieille femme, tombée en enfance, ne comprenait rien à ce qui se passait autour d'elle. Elle souriait d'un air hébété à chaque détonation du dehors.

La petite fille prit une pleurésie, car on grelotait. Trois jours après elle était morte.

Que faire de son cadavre? Il n'y avait pas moyen de s'aventurer au dehors.

Il fallut vivre en tête-à-tête avec la dépouille de la pauvre enfant pendant près d'une semaine.

A la fin un homme se dévoua: c'est de lui-même que nous tenons ces détails; il sortit par le soupirail, la seule issue qui restait, la maison s'étant à demi écroulée sur la tête des captifs. Pendant qu'il creusait une fosse dans le jardin une balle l'atteignit à la jambe. Il eut la force de se traîner jusqu'à sa retraite. Mais là il devint pour tous les autres presque un objet d'épouvante. On ne savait comment le soigner et l'on se voyait déjà un nouveau cadavre sur les bras.

Par miracle, cependant, la blessure se cicatrisa d'elle-même. Mais un autre danger plus horrible se dressa.

La cave était hantée par d'énormes rats qui, affamés, venaient mordre quiconque avait le malheur de s'endormir.

On fut obligé de créer un service de veilleurs pour protéger ceux qui dormaient quelques heures à tour de rôle.

La faim ne tarda pas à venir compléter ce tableau de toutes les misères.

Un jour il ne se trouva plus pour nourrir les cinq personnes qu'un peu de farine à délayer dans de l'eau.

On commença à se regarder comme se regardaient les naufragés du radeau de la Méduse. Involontairement on pensa à l'anthropophagie. Par bonheur l'armistice survint.

Mais sur d'autres points les mêmes angoisses ont dû se renouveler et jamais l'on ne saura quelles scènes lamentables se sont abritées dans les profondeurs de ces ténébreux repaires....

Aussi combien peu de chose pèse la vie humaine dans ces heures de déchaînement universel! Et comme la sensibilité est affaire de circonstance!

Tenez, un journal annonçait hier qu'un malheureux puisatier, dans je ne sais plus quelle ville, vient d'être enseveli sous un éboulement. Il y avait dans le récit des détails particulièrement faits pour attendrir. L'infortuné avait au bout de deux ou trois heures d'un travail acharné été à demi délivré.

Sa tête était entièrement dégagée, à tel point qu'on avait pu lui faire prendre un peu de bouillon.

C'était le salut!

Non! Un sourd éboulement se produisit, et cette fois, quand on parvint à retirer la victime ce n'était plus qu'un cadavre.

A coup sûr il y avait là un accident qui, en d'autres temps, eût passionné l'attention publique. Vous rappelez-vous le puisatier d'Ecully qui fut enseveli il y a quinze ans? La France d'un bout à l'autre ne s'occupa que de lui. Il semblait que s'il avait succombé, c'eût été un deuil national.

Chaque journal publiait quotidiennement un long bulletin des travaux, qui durèrent cinq jours. Cinq jours pendant lesquels on lui faisait passer un peu de nourriture liquide à l'aide d'un tube qu'on était parvenu à introduire dans l'excavation entre deux pierres qui faisaient clé de voûte.

Et quel soupir de satisfaction s'échappa de trente millions de poitrines lorsque l'on sut que le sauvetage était effectué!

Ce n'était pourtant qu'une existence qui était en jeu.

Une existence! La belle affaire quand des milliers d'êtres tombent sans qu'on ait seulement le temps de faire le total de ces lugubres additions!

Le mépris de la vie est une des conséquences fatales de ces luites fratricides. L'homme retourne insensiblement à l'état de bestialité sauvage où tous les sentiments s'oblitérent momentanément.

Allez donc compter les cadavres qui ont engraisé le sol français depuis ce mois de juillet à jamais néfaste d'où date le commencement de toutes nos ruines!...

Peut-être est-ce une naïveté de ma part, mais jamais je ne m'habituerai à l'idée que pendant ces tueries des gens d'humeur paisible et sereine se réunissent comme si de rien n'était, à l'heure dite, pour vaquer à leurs petites affaires.

Et quelles affaires, mon Dieu!

L'autre jour encore, un compte rendu des séances de l'Académie des sciences me tombait sous les yeux. Savez-vous de quoi s'occupaient ces messieurs de l'Institut lorsque la guerre civile faisait à leurs petits travaux comme une ceinture d'agonie?

L'un d'eux rédigeait un mémoire sur les termes empruntés par la langue française à la langue arabe.

Un autre lisait, au son de la fusillade, une note détaillée sur le nombre d'espèces de lis qui fleurissent à la surface du globe.

Il démontrait par A + B que du temps de Linné on n'en connaissait que neuf sortes; en 1803, il y en avait dix-sept; en 1847, il paraît que les botanistes en décrivaient quarante-quatre, dont trente-neuf seulement étaient admises comme certaines (sic).

Naturellement on se demande comment un botaniste, si habile qu'il soit, peut décrire une plante dont l'existence n'est pas prouvée; mais la chose, après tout, n'est pas plus étonnante que de voir se livrer à des dissertations floréales entre dix mille obus et dix mille cercueils.

Il est vrai qu'ailleurs d'autres hommes graves ne demandaient qu'à s'occuper de la culture d'une autre espèce de lis qui n'intéresse guère plus la France.

Dans la même séance, un non moins savant académicien lisait, lui, un travail sur l'influence de la résistance de l'air dans les mouvements vibratoires des corps sonores. Je regrette de ne pouvoir vous dire si le canon figurait au nombre de ces corps-là. Il aurait été tout à fait édifiant d'être renseigné à ce sujet.

Voyez-vous un monsieur, le calepin à la main, qui après chaque décharge ne se dit pas:

— Mon Dieu, combien de victimes cela a-t-il couchées?

Mais se dit:

— Est-ce trois cent quatre-vingt-quatorze ou trois cent quatre-vingt-quinze vibrations à la seconde?

L'Académie, pour le bouquet, a daigné nous apprendre qu'on vient de découvrir une nouvelle matière colorante bleue. Après quoi elle se séparait enchantée de sa besogne, et chaque membre rentrait diner avec cet appétit que donne la conscience d'avoir été utile à ses semblables.

Collection de fétus, vous pouvez vous vanter de ne pas perdre votre journée!

~~~~~ Tout, d'ailleurs, aura été étrange dans la période que nous traversons.

Il n'est pas jusqu'à ces fêtes données dans les Tuileries entre deux batailles qui ne paraissent imaginées pour déroter l'esprit.

Qu'on ait envie d'entendre un morceau varié ou les roucoulements d'un baryton dans les circonstances actuelles, au cœur de ce Paris sinistre et enroulant, c'est ce qui défie toute prévision raisonnable.

Si nous ne nous trompons, c'est la première fois que les Tuileries, depuis 89, auront servi aux plaisirs publics.

En revanche, plusieurs autres palais ont, à diverses époques, reçu des affectations de ce genre.

Dans le jardin de l'Élysée fut établi pendant quelque temps un bal public, avec montagnes russes et tout ce qui s'ensuit.

En 1848, un spéculateur eut l'idée de créer une sorte de Tivoli dans le parc et le château de Rambouillet. Il obtint l'autorisation demandée, et les murs de la capitale ne tardèrent pas à se couvrir d'affiches colossales invitant les amateurs à venir quadriller dans la demeure ci-devant royale.

Mais l'entreprise ne devait pas prospérer, l'impresario ayant oublié de prévoir un des côtés désagréables de la question.

Aller, c'était fort bien, mais il fallait revenir.

Dans ce but, la compagnie du chemin de fer annonçait un train spécial partant à minuit. A minuit, en effet, on se mettait en route avec assez de précision. Seulement, au bout de dix minutes, deux formidables coups de sifflet retentissaient, et l'on s'arrêtait net; le train, trop spécial, était entravé par le service ordinaire. Première pose de vingt-cinq minutes.

Au bout d'un quart-d'heure, nouveaux coups de sifflet, station d'une demi-heure.

Les choses continuaient de la sorte tant et si bien qu'on rentrait ordinairement chez soi de cinq à six heures du matin, vu l'impossibilité de trouver à la gare le moindre véhicule.

La nature de la clientèle d'un pareil établissement étant de par l'état de sa vertu peu disposée à voir lever l'aurore, il en résulta que le parc et le château de Rambouillet ne tardèrent pas à être rendus à leur solitude habituelle.

~~~~~ A propos des Tuileries, il paraît que la crise actuelle a fait dans ces parages de nombreuses et intéressantes victimes auxquelles personne n'a songé encore.

C'est dans la gent à plumes qui peuple le jardin que se sont produits des vides, que le printemps lui-même n'a pu parvenir à combler.

Les pigeons familiers qui s'étaient accoutumés à recevoir de la main des promeneurs un repas quotidien ont été mis à une diète impitoyable depuis le siège.

Les baraquements, aujourd'hui démolis, envahissent les allées. Les grilles furent closes. Pas le plus petit morceau de pain.

Moitié famine, moitié ennui peut-être, les pauvres pigeons tombèrent en langueur. Il en a péri plus des trois quarts.

Les pierrots aussi, ces farouches insoucieux, ont semblé affectés par les événements. Le bombardement les a effarés à tel point qu'ils ont déserté leurs nids.

Il n'est pas jusqu'aux hirondelles qui n'aient été intimidées par le fracas des mitrailleuses; un statisticien d'espèce particulière nous a affirmé qu'il n'en était pas venu le tiers du contingent ordinaire.

Puissiez-vous, chers petits hôtes, reprendre bientôt votre place au sommet de nos toits; Deux fois bien venu sera votre retour; si vous nous rapportez la paix, perdue depuis si longtemps hélas!...

~~~~~ Du ciel il faut redescendre sur la terre.

On avait annoncé que désormais tous les jeux de hasard et de scandale qui avaient trop longtemps encombré la voie publique en seraient impitoyablement bannis.

Pendant quelque temps, la promesse a été tenue. Mais ces mauvaises herbes--là, aussitôt arrachées, repoussent avec une persévérance digne d'un meilleur but.

Les exploiters du pavé ont repris leurs hauts faits et méfaits.

La misère publique est assez grande pour qu'on ne permette pas à ces industriels interlopes de l'accroître encore par leurs manœuvres louches et leurs trafics malsains.

Qu'on en finisse une bonne fois avec cette plaie. Paris a bien assez de ses blessures.

~~~~~ Je ne sais, n'ayant pas eu l'honneur de pouvoir contrôler son récit, quelle foi il convient d'ajouter à un récit publié dans les colonnes du *Ti-mes*.

Il s'agissait d'une question faite par le correspondant du journal anglais dans un club féminin dont il dépeint les séances sous un aspect peu séduisant.

Mais pour ne nous en tenir qu'à la question de principe même et sans nous soucier des accessoires plus ou moins pittoresques, nous persistons à ne professer pour les assemblées de ce genre qu'une fort médiocre admiration.

En tout temps la femme nous paraît avoir un rôle plus élevé à remplir. Aujourd'hui plus particulièrement, il nous semble qu'il y a pour elle tant de victimes à soigner, tant de douleurs à adoucir ou à partager, qu'il ne devrait pas lui rester le temps de se livrer à des dissertations interminables.

Une affiche collée lors des élections de l'Assemblée criait aux quatre points cardinaux:

Plus d'avocats!

Est-ce une raison pour remplacer les pérorateurs, dont on dit le temps passé, par des péroratrices qui ne seront pas plus sobres dans l'usage qu'elles feront de la parole?

Revendiquer ses droits, soit!

Mais est-ce que la femme n'a pas avant tout, partout où il y a souffrance, d'impérieux devoirs à remplir?

~~~~~ Entre temps, nous avons appris par le *Journal officiel* qu'une commission était chargée de faire le bonheur de l'art lyrique, qui, comme tous les arts, est incontestablement dans le marasme.

Je confesse que je n'ai pu deviner à l'aide de quels procédés les commissaires, quel que puisse être leur talent, quelle que puisse être leur bonne volonté, parviendront à faire prospérer pour le quart d'heure le théâtre de l'Opéra, dont M. Emile Perrin a cessé d'être directeur.

Pour faire un civet il faut un lièvre tout d'abord. Ceci est élémentaire. Mais le lièvre trouvé, le civet fait, il faut encore que le restaurateur, pour ne pas se ruiner, trouve un consommateur qui mange le plat confectionné.

Or l'Opéra manque de tout à la fois.

Les artistes sont dispersés à tous les vents; première difficulté. Mais admettons qu'on en découvre. Il faudra les payer, car la réquisition ne saurait s'appliquer à ce cas spécial.

Pour les payer, des recettes sont indispensables. Dans quelles poches les puisera-t-on?

Y a-t-il un public en état d'apporter son argent aux guichets de la rue Le Peletier pour entendre la *Juive* ou le *Trouvère*? Ce public-là a émigré en masse.

Ni civet ni consommateurs. La seule mesure opportune qu'on puisse prendre dans les conjonctures présentes, serait une mesure à formuler en une ligne:

— Le théâtre de l'Opéra restera fermé jusqu'à nouvel ordre.

Mais pour rédiger un arrêté aussi simple le concours d'une commission tout entière n'était vraiment pas nécessaire.

~~~~~ Parler de l'Opéra nous amène logiquement à parler de M. Auber, dont à l'heure où nous écrivons on dit la santé très-gravement compromise.

M. Auber, on l'a dit et redit cent fois, fut toute sa vie un Parisien parisiennant, dont l'existence était

bornée à l'ouest par la cascade du bois de Boulogne et à l'est par le faubourg Poissonnière.

Il avait par derrière lui cinquante années d'habitudes invétérées.

A telle heure, promenade au bois, à telle heure, sommeil dans un fauteuil d'orchestre, à telle autre, station chez Tortoni.

L'invasion vint bouleverser tout cela. La lutte actuelle a ajouté une secousse nouvelle à celles qui avaient déjà ébranlé l'octogénaire.

Malgré tout, M. Auber n'a pas voulu quitter Paris. N'ayant jamais, depuis soixante ans, couché une nuit en dehors des barrières de la capitale, il a persisté.

Les remèdes qui le remettraient sur pied ne sont pas de ceux que possède la médecine.

~~~~~ Loin, bien loin de l'Europe, on signale une découverte qui, dans des temps calmes, aurait mis toutes les convoitises en émoi.

On vient, au Sud de l'Afrique, de trouver une mine de diamants d'une richesse fantastique.

Comme coup d'essai, un mineur y a ramassé (quel coup de maître!) un diamant qui pèse un nombre fabuleux de carats et qui est évalué à la bagatelle de plusieurs millions.

Avez-vous lu l'humouristique nouvelle d'Alphonse Karr?

Un nègre, au Brésil, vend à un Européen un diamant colossal; il le lui cède à vil prix, parce qu'il n'a pas de débouché et qu'il veut le dérober à la rapacité du maître pour lequel il travaille.

L'Européen, en possession de cette fortune, commence une odyssée formidable.

Trois cent mille francs, en passe d'être dépouillé cent fois, il finit pourtant par gagner Paris.

Sauvé mon Dieu!

Il va chez un joaillier, qui regarde la pierre et tranquillement lui dit:

— C'est une assez jolie imitation, cela vaut cinq francs cinquante.

Nous espérons pour le possesseur du diamant africain qu'une pareille déception ne l'attend pas au bout de ses espérances, mais franchement, il n'a pas bien choisi son moment pour opérer sa trouvaille.

Il n'y a évidemment qu'un souverain qui puisse se payer le luxe d'une épingle de ce prix. Or les souverains sont portés à l'économie en présence des futurs contingents. Qui sait ce qu'il peut arriver?

Je ne vois qu'un moyen d'utiliser la nouvelle montagne de lumière; ce serait d'en faire l'exhibition publique à raison de vingt sous par personne.

Mais si on la volait?

Attendez, il y a mieux encore. On pourrait exhiber un *fac simile* ou même plusieurs *fac simile* à la fois dans différents pays.

Mais le public s'apercevrait....

De rien du tout. Lors du fameux lingot d'or, on fit admirer aux Parisiens pendant trois mois un simple lingot de carton doré placé dans une balance dont le plateau était retenu en dessous par un crochet.

Il n'en est pas moins vrai que si la mine de diamant voulait se transporter d'Afrique en Auvergne ou en Picardie, cela nous aiderait singulièrement à payer les cinq milliards de M. de Bismark.

~~~~~ Hélas au lieu de diamants c'est du plomb qui jonche la terre!

Encore la canonnade!

Encore être obligé de finir par des souhaits de pacification dont la réalisation reste incertaine! Cruelle tâche!

Plus tard on se demandera comment on pouvait trouver moyen de lire quoi que ce fût au milieu des commotions de cette guerre impitoyable.

Et d'écrire donc!....

PIERRE VÉRON.

LES OPERATIONS MILITAIRES SOUS PARIS

Le 17 mai 1871, sur les trois forts du sud entre Seine et Bièvre, celui de Vanves était le plus faible, le plus facile à prendre: il devait suivre presque immédiatement la fortune d'Issy.

Le plus dur, pour les Versaillais, c'a été d'enlever Issy; mais, une fois que la première perle du collier s'est échappée, tout le collier s'égrène à la suite; ainsi les cinq forts du sud.

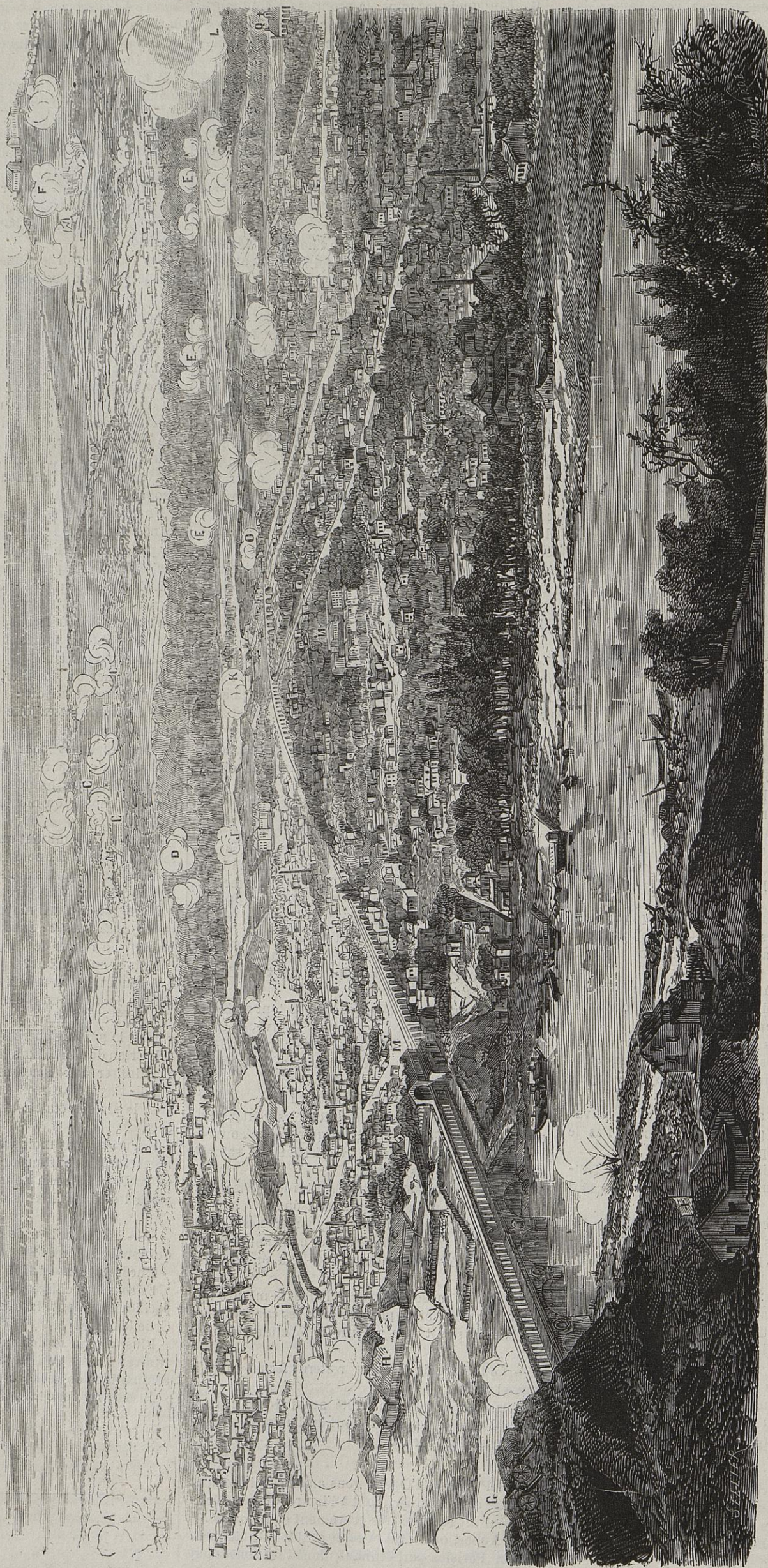
La tactique des Versaillais est bien simple: elle consiste à profiter du massif dominant de Clamart-Châtillon, à serrer chaque fort contre ce massif par des ouvrages poussés parallèlement entre la ligne

des forts et la ligne des remparts. Chaque fort occupé attaque le suivant, et chaque fort attaqué se trouve déjà pris par les deux côtés de droite et de face, si bien qu'il est fort empêché pour contre-battre les travaux de tranchées qui, afin de l'isoler complètement, cheminent sur ses derrières et sur sa gauche.

Il semble donc, par ces dispositions, que les trois

bataillons de garnison dans le fort de Vanves aient dû être faits prisonniers. En effet, la retraite leur était coupée; mais la plupart ont pu s'échapper par des carrières qui sillonnent, très-nombreuses, le sous-sol de ces parages.

Les déclarations publiques du colonel Brunel nous apprennent également que les fédérés ont évacué le petit collège de Vanves. Ainsi, de la

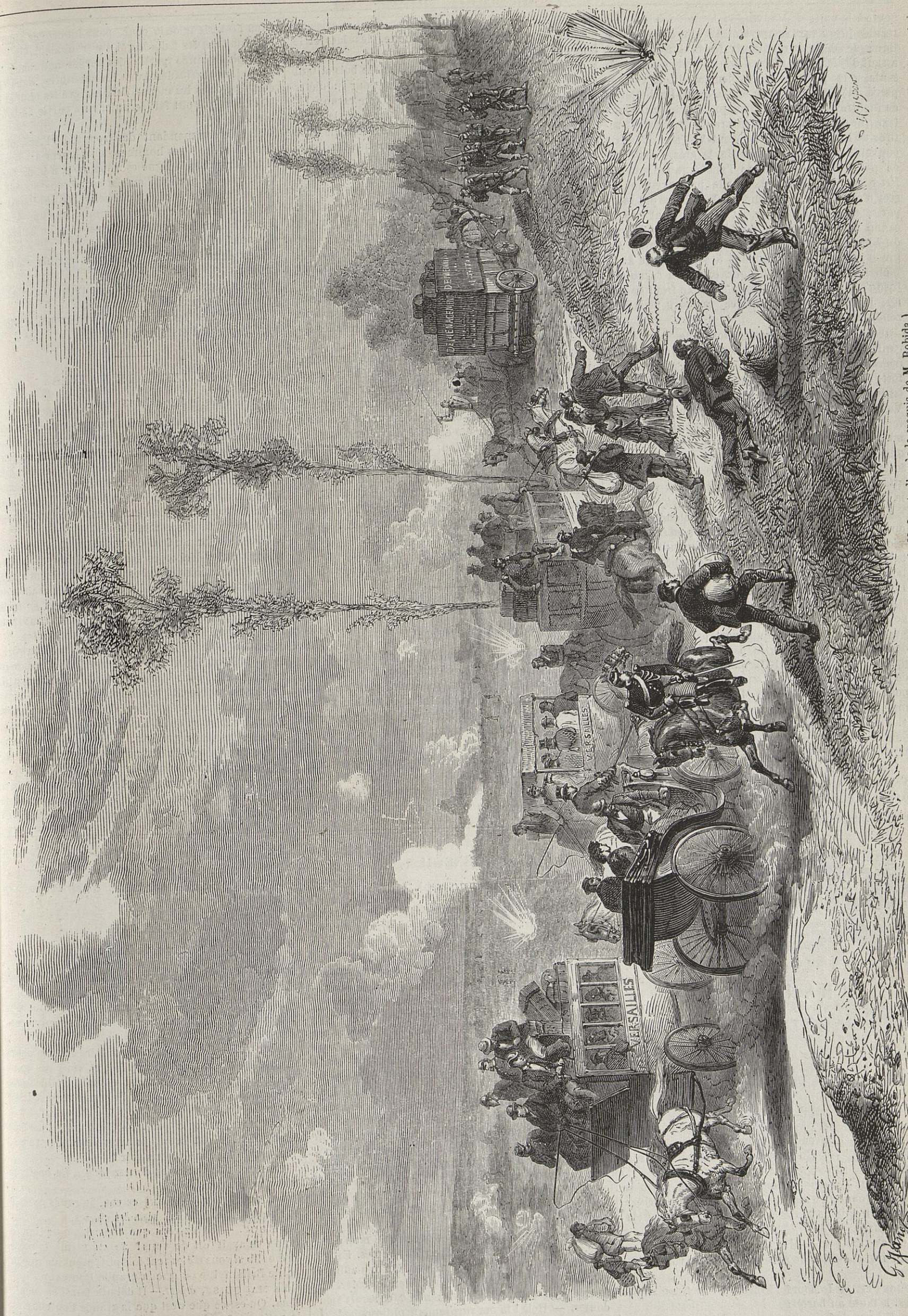


LE SECOND SIÈGE DE PARIS. — Ensemble des positions respectives des combattants, du côté ouest de Paris, le 15 mai. — (Dessin d'après nature, par M. P. Sellier.)

Positions de l'armée régulière : A. Batterie de Breteuil. — B. Saint-Cloud et Boulogne. — C. Batteries de Montretout. — D. Batterie de Mortemart, dans le bois de Boulogne. — E. Avant-postes du bois. — F. Mont-Valérien. Positions fédérées : G. Batterie de Grenelle. — H. Bastion 68. — I. Porte de Boulogne. — J. Poste-caserne. — K. Porte d'Auteuil. — L. Batterie de la Muette.

Parties atteintes par les projectiles : M. Gare du Point-du-Jour. — N. Établissement de Sainte-Périne. — O. Gare d'Auteuil. — P. Église d'Auteuil. — Q. Couvent de l'Assomption.

Parties attendues par les projectiles : M. Gare du Point-du-Jour. — N. Établissement de Sainte-Périne. — O. Gare d'Auteuil. — P. Église d'Auteuil. — Q. Couvent de l'Assomption.



GENNEVILLIERS. — Aspect de la route de Saint-Denis à Versailles. — (Dessin de M. Janet, d'après le croquis de M. Robide.)

Seine à la porte de Vanves, la ligne de défense est reculée jusqu'aux remparts. Par elle-même, cette ligne de défense résisterait indéfiniment à tout assaut d'infanterie; mais, dans la circonstance présente, elle perd considérablement de sa valeur parce qu'elle est prise en enfilade par les batteries de Montretout. On peut dire que le principal avantage que les Versaillais aient retiré et puissent retirer de la possession du Mont-Valérien, c'est de pouvoir installer librement de la grosse artillerie de position au-dessous de l'ancienne redoute des Prussiens, si inoffensive, dans le prolongement direct d'une ligne qui prend la plate-forme des remparts, au Point-du-Jour, et la suit, tant que le canon peut porter. Or, de Montretout au Point-du-Jour il y a quatre kilomètres; comme les grosses pièces vont facilement à sept et huit kilomètres, le rempart est donc exposé à découvert jusqu'à Montrouge. En résumé, sur ce front de Paris, les forts sont pris, et ce rempart peut être rendu intenable.

Il est probable que, pour avoir une large prise contre la place et les coudées franches dans leurs opérations, les Versaillais vont enlever le troisième fort, de Montrouge. L'entreprise ne peut durer longtemps, quoiqu'elle soit moins facile que pour Vanves. En effet, le flanc gauche du fort paraît tout à fait à l'abri; il s'appuie d'abord sur Bicêtre, mais surtout à la redoute des Hautes-Bruyères, qui, jetée à un kilomètre en avant de la ligne des forts, couvre les avancées de Montrouge sur Bagneux, et l'empêche d'être tourné par la vallée de la Bièvre.

Les opérations du sud peuvent être étendues plus ou moins loin; mais, au point où elles en sont arrivées, elles ont déjà porté leur conséquence importante, qui était de permettre aux troupes versaillaises des'établir dans toute la presqu'île de Boulogne. Dès la prise d'Issy, le mouvement a commencé.

D'abord, les canonnières du Point-du-Jour, qui pouvaient inquiéter Billancourt et Boulogne, n'ont pu résister, dominées d'une part par les batteries de la côte d'Issy, et d'autre part atteintes de front par la flottille cuirassée ont-ils été remis à terre, pour servir aux remparts. De plus, comme il est malaisé d'établir des ouvrages aux environs du viaduc, sans cesse balayé, l'entrée de la rivière ne semble pas, à un moment donné, impraticable aux canonnières de Versailles.

C'est dans le bois de Boulogne que les travaux d'approche serrent de plus près les fortifications. Appuyés à droite sur Boulogne, ils s'étagent par

parallèles successives reliées par des batteries, et coupent tout le bois par la Muette, les lacs et le jardin d'acclimatation.

Naturellement les fédérés fouillent le bois autant qu'ils peuvent avec des mitrailleuses, pour inquiéter les travailleurs. On parle même d'une reconnaissance qui aurait été poussée, hier, par la porte Maillot; mais on ne dit pas que cette reconnaissance ait eu d'autre résultat qu'une vigoureuse fusillade.

De leur côté, les fédérés travaillent à réparer les dommages que les obus font à l'escarpe des remparts. Aussi nous voyons, à ce sujet, dans l'*Officiel*, deux invitations pressantes aux ouvriers terrassiers. C'est une besogne très-rude, et qui, la plupart du temps, ne peut être accomplie que de nuit.

De même, sur Courcelles, Levallois et Clichy, l'action, si longtemps hésitante, paraît décidément se rapprocher du mur d'enceinte. Le bombardement commence à atteindre les Batignolles. Les Versaillais, maîtres de l'île des Ravageurs, établissent un pont, afin de pouvoir cerner Clichy et forcer les fédérés à rentrer tout à fait dans Paris.

C'est afin de s'opposer à ces progrès que, dimanche, la batterie de Montmartre a fait ses débuts, assez malheureusement, il faut l'avouer; car plusieurs des obus lancés n'ont pas dépassé l'enceinte; quelques artilleurs fédérés ont été tués sur ces remparts mêmes. Ordre vite a été expédié d'arrêter le tir; et aujourd'hui le commandant Jeannier, dans l'*Officiel*, prend bien soin d'infliger au commandant Grégorok la responsabilité de cette courte canonnade.

En somme, sur tout le front d'attaque, les fédérés sont acculés au mur d'enceinte. Au sud, le rempart est balayé en longueur par Montretout. A l'ouest, le rempart est battu en brèche, à courte distance, par les travaux d'approche des Versaillais.

(Le Bulletin du jour.)

LE COUVENT DES OISEAUX

On lit dans l'*Avenir national* :

« On sait que le village d'Issy a été également évacué par les fédérés. C'est à la suite de la prise du couvent des Oiseaux que cette position a été abandonnée. Nous avons maintenant quelques renseignements détaillés sur le combat meurtrier qui a eu lieu dans l'intérieur même du couvent.

Les Versaillais avaient, à ce qu'il paraît, réussi à rejeter les grand-gardes et à faire irruption dans la cour ou le parc.

Profitant de ce premier succès, ils se sont empressés de braquer des canons et quatre mitrailleuses

dans l'intérieur de la cour, pour foudroyer ainsi à bout portant les fédérés qui s'y trouvaient.

La plus grande partie des gardes nationaux se sont alors barricadés dans les chambres, dans les dortoirs, dans les mansardes, malgré les obus et les biscaïens, qui ont fait écrouler une partie de la toiture.

Mais le commandant des troupes de l'Assemblée donne l'ordre à ses hommes de se lancer à l'assaut. A trois reprises la ligne est repoussée; à la fin pourtant, une des portes d'entrée cède sous les efforts des soldats que la résistance acharnée des Parisiens oblige à prendre chaque chambre l'une après l'autre, à briser les portes, à faire voler en éclats les cloisons.

C'est dans le dortoir que la plus terrible mêlée a eu lieu.

Après la prise définitive du couvent, ce dortoir présentait l'aspect le plus terrifiant.

Les morts et les mourants gisaient pêle-mêle et tout le parquet était inondé de sang. »

LE LYCÉE DE VANVES

On lit dans le *Siècle* du 15 mai :

« Cette nuit, à Vanves, les troupes régulières ont attaqué simultanément les fédérés retranchés entre les forts de Vanves et d'Issy. L'impétuosité de l'attaque, jointe aux forces relativement considérables des assaillants, jetèrent tout d'abord le désarroi dans les rangs des gardes nationaux. Il était une heure du matin; le plus grand nombre était plongé dans un profond sommeil.

Réveillés par un feu de mousqueterie des plus nourris et les décharges des mitrailleuses, les fédérés ne reconnaissent plus la voix de leurs chefs. Ceux qui occupent les ailes éprouvent la crainte de se voir débordés et cernés; ils se replient en toute hâte. La panique se communique des uns aux autres. Les positions extrêmes sont abandonnées.

Les fédérés en débandade se présentent à la porte de Versailles, disant que les Versaillais allaient entrer. Le défilé a duré jusqu'à huit heures du matin. Le centre, représenté par le lycée, résistait et combattait, sans se préoccuper de ce qui se passait. Pour le soutenir, on fit sortir les *Vengeurs de Paris*; mais les troupes régulières, qui s'étaient déjà emparées des maisons et embusquées derrière les murs, les accueillirent à coups de fusil. On voyait très-distinctement des remparts les soldats de la ligne. C'est alors que, pour la première fois, a commencé la fusillade sur les remparts contre les troupes, qui



CHANVALLON

HISTOIRE D'UN PASSANT SOUS LE CONSULAT ET L'EMPIRE

PAR

CHARLES MONSELET

(Suite)

LE DUC. — Revenons à ta maîtresse.
LISETTE. — En savez-vous assez sur son compte?

LE DUC. — Je me contenterai de ce que tu m'as appris. Quant aux moyens à employer pour arriver à lui plaire, je ne t'interrogerai pas là-dessus. Cela me regarde.

LISETTE, à part. — Le fat!

LE DUC. — Mais je suis impatient de voir Fideline.

LISETTE. — Je cours l'avertir. (A part, en riant) C'est la faute au baron!

SCÈNE III

LE DUC, seul.

Qui est-ce qui m'a donc poussé ici? Je ne m'en souviens plus. — Ah! si. — Je passais tout à l'heure dans la rue, lorsque je me heurtai à deux individus qui, le nez levé, disaient : « C'est là que demeure Fideline. » Fideline! Ce nom me poursuivait justement depuis plusieurs jours; je ne pouvais aller en aucun endroit sans l'entendre prononcer. Fideline par-ci, Fideline par-là. Tous mes amis m'en rebattaient les oreilles. — Parbleu, me suis-je dit, me voilà tout porté pour aller contempler cette beauté à la mode. Et je suis monté tranquillement. C'est horrible de simplicité. A présent, il s'agit de devenir amoureux. Cela n'est pas absolument impossible. Je ferai comme j'ai toujours fait jusqu'à présent : j'y mettrai beaucoup de bonne volonté. A ce jeu-là mon cœur ne court aucun risque.... Et c'est là ce qui me désespère par moments. (Sérieux.) De l'amour je n'ai jamais connu que l'amourette, cette monnaie banale d'un inestimable trésor. Qui sait pendant combien de temps encore je suis condamné au plaisir facile et à l'intrigue rapide?

Après tout, je suis comme tous ceux de mon époque. Je n'ai jamais souffert par les femmes. Est-ce un bien? Est-ce un mal? Je ne sais. On m'a affirmé que les larmes existaient. Il faut bien le croire. La source s'en trouve-t-elle chez moi? ce serait à en douter. — Holà! je me surprends à philosopher.....

et chez Fideline! La fantaisie est trop bouffonne; — Du bruit... C'est elle.

(La marquise a changé de toilette, elle est en rose ou en bleu).

SCÈNE IV

LE DUC, LA MARQUISE.

LE DUC, après un échange de profonds saluts; à part. — Lisette ne m'a pas trompé, elle est ravissante.

LA MARQUISE. — Monsieur le duc de Saint-Genest veut bien honorer de sa visite une pauvre recluse telle que moi.

LE DUC. — L'honneur n'a que faire ici, ma charmante (mouvement de la marquise), et vous vous moquez des gens le plus gracieusement possible avec votre réclusion. La belle Fideline une recluse! La reine de Spa!

LA MARQUISE, à part. — C'est vrai, j'oubliais mon rôle.... Haut. Oserai-je vous demander ce qui me vaut la faveur de vous voir?

LE DUC. Vous vous en doutez bien... Le bruit de votre renommée.

LA MARQUISE. — Dans ce cas, je rends grâce à ma renommée. Elle fait bien les choses.

LE DUC. — Savez-vous que vous dépassez tout ce qu'on m'avait dit de vous! Je veux que la peste m'étouffe si vous n'êtes cent fois plus piquante que la petite Brillanville ou que la grande Fontenay.

LA MARQUISE, à part. — Il débute familièrement. Haut. Qu'est-ce que c'est que la grande Fontenay et la petite.... ?

ripostaient des maisons. Le feu a continué toute la journée, intermittent du côté des fédérés, fort incommodés par une grêle de projectiles.

L'artillerie des remparts bombardait les maisons. Du reste, les soldats de l'armée de Versailles sont à portée de fusil sur plusieurs points: aux Moulineaux et dans le bois de Boulogne, où ils exécutent des parallèles.

Tous ces travaux d'approche doivent nécessairement forcer les fédérés à s'abriter, un jour ou l'autre, derrière les remparts; sauf à l'est et au sud, où jusqu'à présent ils se maintiennent dans leurs positions.

Quatre artilleurs desservant la même pièce ont été tués sur le bastion de Vaugirard.

Ce soir, on entendait le canon gronder du côté de Bicêtre.

Le fort de Vanves était silencieux. Est-il évacué? On serait porté à le croire, mais en tout cas il n'est pas non plus occupé par la troupe régulière.

LE VILLAGE D'ISSY

On lit dans le *Times* :

« Issy, enfin, est tombé et a été occupé par l'armée. Ce fait est d'une importance stratégique bien supérieure à ce que l'on pourrait croire à première vue. Le point où la Seine coupe le rempart, et qu'on appelle Point-du-Jour, avait toujours été considéré comme le côté faible de l'enceinte de Paris, et c'est pour le protéger qu'on avait placé dans son voisinage les forteresses du Mont-Valérien et d'Issy. Privée de cette protection, la longue ligne de batteries du Point-du-Jour est exposée au feu des batteries de Meudon et autres qu'on peut établir sur les collines environnantes, et doit nécessairement succomber. On comprend donc quel doit être le sort de cette partie de l'enceinte lorsque ces deux formidables protecteurs eux-mêmes dirigeront leurs feux sur cette partie du rempart !

La nouvelle batterie de Montretout peut être considérée comme un prolongement des ouvrages du Mont-Valérien. En possession des deux forteresses et de cette batterie, le corps du général Douai put passer la Seine à Boulogne sans être inquiété, et ouvrir des tranchées à quelques centaines de mètres des remparts.

Depuis la prise d'Issy, les forces de l'adversaire ont été dirigées presque exclusivement contre Montreuil et Vanves, qui ont été canonnés par les batteries de Châtillon, du Bas-Fontenay et du Moulin-de-Pierre.....

Malgré le feu des bastions 72 à 78, les troupes ré-

gulières continuent leurs travaux autour de Vanves, et, d'un instant à l'autre, on peut apprendre qu'il a partagé le sort d'Issy..... » E. H.

DOCUMENTS OFFICIELS SUR LES FAITS PRÉCÉDENTS.

Le Gouvernement a adressé à toutes les autorités civiles et militaires la circulaire suivante, qui doit être affichée dans toutes les communes :

Versailles, 13 mai 1871, 4 h. 30.

« Pendant que nos troupes ont entrepris, dans le bois de Boulogne, d'ouvrir la tranchée sur un long développement, et que la formidable artillerie de Montretout protège les travaux d'approche, le 2^e corps (général de Cisse) a, du côté d'Issy, accompli un fait d'armes des plus brillants. Hier, à midi, les troupes du général Osmond ont occupé les maisons situées au point où la route stratégique rencontre la route de Châtillon à Montrouge. Cette opération, qui a été exécutée par les fusiliers marins, une compagnie du 4^e bataillon de chasseurs à pied et les partisans du 113^e de ligne, a eu pour résultat de couper toute communication entre les forts de Vanves et de Montrouge.

« Quelques heures plus tard, le commandant de Pontécoulant, avec un bataillon du 46^e de ligne (brigade Becher) a enlevé à la baïonnette le couvent des Oiseaux, à Issy.

« Dans cette attaque, exécutée de la manière la plus brillante, nos soldats ont déployé un admirable élan. Les pertes de l'ennemi sont considérables. Nous avons pris huit canons, plusieurs drapeaux et fait des prisonniers.

« A la suite de cette affaire, les insurgés, comprenant qu'ils ne pouvaient plus tenir en dehors de l'enceinte, ont successivement abandonné toutes les parties du village qu'ils occupaient encore, laissant de nouveau entre nos mains un grand nombre de prisonniers.

« L'occupation du lycée de Vanves, effectuée cette nuit, amène nos troupes à quelques centaines de mètres à peine de l'enceinte.

« Ainsi, sur tous les points, nous approchons du terme final de nos opérations et de la délivrance de Paris. »

On lit dans le *Français* de Versailles :

« Peu de temps après que M. Jules Favre avait fini la douloureuse lecture du traité de paix, le bureau de l'Assemblée fut informé qu'une délégation des troupes qui ont enlevé le parc des Oiseaux était

dans la cour du château avec les canons et les drapeaux dont elles s'étaient emparées. M. Benoist d'Azy, vice-président, accompagné d'un certain nombre de députés, se rendit au milieu de ces soldats et leur adressa quelques paroles chaleureuses qui furent accueillies par les cris répétés de : Vive l'armée! Vive l'Assemblée! Vive la France! Le général Ducrot ajouta quelques mots sur les misérables qui faisaient prolonger l'occupation des forts par les Prussiens. »

Le *Gaulois* publie l'ordre du jour du maréchal Mac-Mahon à l'armée :

« Soldats :

« Vous avez répondu à la confiance que la France avait mise en vous.

« Par votre bravoure, votre énergie, vous avez vaincu les obstacles que vous opposait une insurrection disposant de tout les moyens préparés par nous contre l'étranger.

« Vous lui avez enlevé successivement les positions de Meudon, Sèvres, Rueil, Courbevoie, Bécon, Asnières, les Moulineaux et le Moulin-Saquet; vous venez enfin d'entrer dans le fort d'Issy.

« Dans ces différents combats, plus de 3,000 prisonniers et de 150 bouches à feu sont restés entre vos mains.

« Le pays applaudit à vos succès et y voit le présage de la fin d'une lutte que nous déplorons tous.

« Paris nous appelle pour le délivrer du prétendu gouvernement qui l'opprime.

« Avant peu, nous planterons sur ses remparts le drapeau national, et nous obtiendrons le rétablissement de l'ordre, réclamé par la France et l'Europe entière.

« Soldats, vous avez mérité la reconnaissance de la patrie.

« Au quartier général de Versailles, le 12 mai 1871.

« Le maréchal de France commandant en chef,

« DE MAC-MAHON, DUC DE MAGENTA. »

LA RECHERCHE DES RÉFRACTAIRES

On lit dans l'*Avenir national* du 15 mai :

« De prétendues souricières ont été établies hier dans les 9^e, 11^e et 13^e arrondissements, pour la chasse aux réfractaires. Mais ces pièges, mal orga-

LE DUC. — Allons, vous voulez rire.

LA MARQUISE. — Excusez mon ignorance.

LE DUC. — Quoi! vous ne les connaissez point? Ce sont deux de nos nymphes les plus répandues.

LA MARQUISE. — Ah!

LE DUC. — On ne voit qu'elles au jardin du Palais-Royal, dans les loges de l'Opéra, partout.

LA MARQUISE. — C'est que je ne vais pas partout, monsieur le duc.

LE DUC. — Je m'étonne moins alors de ne vous avoir jamais rencontrée. Je m'en voudrais à la mort de ne vous avoir pas rendu sur-le-champ les hommages auxquels vous avez infiniment plus de droit que tant d'autres.

LA MARQUISE. — Tant d'autres... nymphes?

LE DUC. — A votre égard le mot est en effet insuffisant.

LA MARQUISE. — Impertinent même.

LE DUC, surpris. — De la dignité?... C'est merveilleux, sur ma parole! Tenez, vous venez d'avoir un mouvement comme une grande dame.

LA MARQUISE. — Ah!... vous trouvez?

LE DUC. — Vous devez très-bien jouer la comédie, Fideline.

LA MARQUISE. — Je suis quelquefois un peu gauche.

LE DUC. — On vous formera.

LA MARQUISE. — Bien obligée.

LE DUC. — Ah ça, ma belle, c'est entendu, je vous adore. Je suis fêru de vos divins appas, comme

disent les poètes; je suis pris dans vos lacs et prêt à porter vos chaînes.

LA MARQUISE. — Ah! mon Dieu, monsieur le duc, qu'est-ce que vous me dites-là?

LE DUC. — La vérité, mon cœur.

LA MARQUISE. — Et depuis quand cette vérité est-elle née?

LE DUC. — A l'instant, je ne m'en défends pas... tout à coup, comme la plupart des vérités.

LA MARQUISE. — Cela tient du prodige! Et vous vous imaginez sans doute qu'à l'instant je vais vous croire.... que tout à coup je vais être persuadée?

LE DUC. — Je l'espère, du moins.

LA MARQUISE. — Eh bien, supposons que je vous croie. Après?

LE DUC. — Comment, après? (A part.) Voilà une singulière fille.

LA MARQUISE. — Vous ne me répondez pas?

LE DUC. — Venez vous asseoir là, sur ce sofa.

LA MARQUISE. — Est-ce nécessaire à votre éloquence?

LE DUC. — Indispensable. (Il prend la marquise par la main et la conduit vers un sofa.)

LA MARQUISE. — Parlez donc. (A part.) Où tout cela va-t-il me mener? Lisette s'est trop empressée de se prêter à mon étourderie.

LE DUC, après avoir pris place à côté d'elle. — Ma chère Fideline, j'ai à Paris, du côté de la Nouvelle-France, une petite maison délicieuse, que je brûle d'envie de vous offrir. J'ai, en outre, un carrosse à glaces, qui vient de chez Martin, et qui a fait fureur

à Longchamps. La petite maison ne va pas sans le carrosse. J'ai compté que vous vous accommoderiez de l'une et de l'autre.

LA MARQUISE, railant. — C'est trop de générosité, monsieur le duc.

LE DUC. — De votre côté, rien ne vous attache à ce pays bocager; votre place est ailleurs, dans un milieu plus brillant; et du moment que vous n'avez aucun attachement sérieux...

LA MARQUISE. — Qu'en savez-vous?

LE DUC. — Cela se saurait. On m'a bien parlé du chevalier de Lillebonne, et puis aussi du comte de Vandamme, qui vous font une espèce de cour. Vous plaît-il que je vous débarrasse de leurs importunités?

LA MARQUISE. — A dire vrai, ces messieurs me sont fort indifférents.

LE DUC. — A merveille! Ainsi, nous voilà parfaitement d'accord tous les deux, ma chère Fideline.

LA MARQUISE. — Pas du tout, monsieur le duc.

LE DUC. — Vous avez résolu de me faire damner, friponne. (Mouvement de la marquise.) Quelle raison pourriez-vous m'opposer?

LA MARQUISE. — La raison est que je n'ai rien à vous donner en échange de ce que vous voulez bien m'offrir.

LE DUC. — N'est-ce que cela qui vous embarrasse? Ne soyez pas inquiète. Vous ignorez toutes les richesses que vous possédez, ma déesse... (Il s'approche tendrement de la marquise.)

LA MARQUISE, à part. — Il est temps de couper



SCÈNES DE PARIS. — Une séance du club des femmes dans l'église Saint-Germain-l'Auxerrois. — (D'après nature, par M. Lix.)



PARIS. — Les abords du commissariat en permanence de l'ex-préfecture de police, ancienne rue de Jérusalem (Jean Gougeon). — (D'ap. nature, par M. Slom.)

nisés, n'ont amené qu'un petit nombre de captures. La population tout entière semblait être d'accord pour favoriser autant que possible l'évasion des hommes de 19 à 40 ans. Toutes les rues donnant accès aux trois arrondissements, mis de la sorte en coupe réglée, étaient barrées par des piquets de gardes nationaux, dont la mission était d'empêcher la sortie des réfractaires, mais qui n'ont guère servi, croyons-nous, qu'à empêcher un grand nombre de personnes de pénétrer dans les souricières. Une centaine de jeunes gens ont été arrêtés, dit-on, dans le 9^e arrondissement et enfermés dans l'église de Notre-Dame-de-Lorette. Quelques-uns de ces jeunes gens ont résisté, et il en est résulté un peu de bruit aux abords de l'église, mais en général les efforts des gardes nationaux pour procurer de nouveaux soldats à la Commune ont égayé les quartiers envahis plutôt qu'ils ne les ont effrayés. En somme, ce qui se passait avait quelque ressemblance avec les scènes qui ont lieu dans les pays de frontière quand les agents de la douane font la chasse aux contrebandiers. Les habitants de ces pays, naturellement ennemis de la douane, sont tous plus ou moins complices des contrebandiers et les protègent de leur mieux, au moyen des ruses les plus variées. Ainsi nous savons que, hier, tel passeport étranger, telle carte d'électeur, et même tel laissez-passer de la Commune, ont chacun servi à plus d'un réfractaire. Toutefois, chose étrange, le meilleur moyen d'échapper à la presse était encore de se promener tranquillement dans la rue même qu'on habite, sans faire mine d'en sortir. Tout bien compté, vu leur piètre résultat, les opérations d'hier, qui ont nécessité l'emploi d'un grand nombre d'hommes, ont été encore plus ridicules qu'odieuses.

DE SAINT-DENIS A VERSAILLES

La route de Saint-Denis à Versailles. — La gare de Saint-Denis. — La ville de Saint-Denis est devenue le point central de la locomotion parisienne comme Versailles est le point central du gouvernement de la France.

Entre ces deux cités, pleines toutes les deux de souvenirs monarchiques il y a échange incessant de communications et ces deux villes mortes en temps ordinaire sont prises aujourd'hui d'une activité fébrile.

Saint-Denis, occupé par les Prussiens, est le seul endroit d'où une ligne de chemin de fer arrive à Paris. C'est par la voie ferrée du Nord que se font

toutes les émigrations parisiennes et Dieu sait si elles sont nombreuses. De Saint-Denis les émigrants se dirigent sur Versailles, où viennent converger toutes les lignes du réseau français. Pour aller d'une ville à l'autre, il faut traverser dans toute sa longueur la presque désormais fameuse de Gennevilliers, passer Villeneuve-la-Garenne, Gennevilliers, Colombes, prendre à Nanterre la grande route de Cherbourg qui mène à Saint-Germain et de là arriver à Versailles. Le voyage n'est pas sans danger. Avant de toucher à Gennevilliers, dans le village qu'on traverse et dans cette partie de la plaine qui verdole entre ce point et Colombes, les obus pleuvent nuit et jour. Les batteries fédérées du pont d'Asnières et du pont de Clichy, ainsi que les wagons blindés de la gare de Levallois, envoient incessamment leurs projectiles sur la route et les villages, trouant les maisons, brisant les arbres, tuant les cultivateurs et les voyageurs inoffensifs, quelquefois coupant en deux une voiture qui se trouve pour son malheur sur la trajectoire de l'obus. On appelle cela *fouiller* une plaine, un village. Depuis plus de quinze jours, il n'y a pas un seul soldat de Versailles sur ce point, cela ne fait rien, on fouillait il y a une quinzaine, on continue à fouiller. On accumule les ruines et les morts inutiles, peu importe! la tactique veut qu'on fouille à coups d'obus, qu'on démolisse murailles et maisons, qu'on coupe en deux ce paysan qui enseme son champ, cet artisan qui travaille dans son échoppe, cette pauvre femme qui porte sa botte de légumes. Dans ces temps où la vie est rendue si difficile à tous, ces pauvres gens cherchent à gagner leur pain au péril même de leur vie. Ils sont tués. C'est un malheur, dit le tacicien; un accident de guerre dont un général n'a qu'à se laver les mains.

Malgré tous les dangers dont est semée la route de Saint-Denis à Versailles, malgré les obus et les boîtes à mitraille qui éclatent à chaque pas, la circulation des piétons, des voitures n'en est pas moins prodigieuse. Des omnibus de toutes formes et de tout âge, des coucous ressuscités, des cabriolets fantastiques, sillonnent cette plaine que la nature a faite si fertile et dont la guerre civile fait un champ de mort. Le passage le plus dangereux est la traversée de Gennevilliers et la bifurcation des quatre routes, à l'endroit où le chemin de Gennevilliers à Colombes coupe la route d'Argenteuil à Asnières. Là, il faut avoir l'œil au guet, interroger à chaque instant l'horizon, que bornent les buttes Montmartre. Les obus dans l'air y sont plus communs que les hirondelles et, dans cette région malsaine, les gens avisés descendent de voiture et font le chemin à pied.

Une personne offre moins de surface au projectile qu'un véhicule et on voit mieux venir l'obus quand on est sur ses deux jambes que lorsqu'on est enfermé dans une voiture. Si la bombe éclate tout près, on a la ressource de se jeter à terre et on peut s'en tirer avec un peu de chance.

Tout cela n'est pas gai et bien des gens se demandent tous les jours quand finiront ces pérégrinations dangereuses sur ces routes et à travers ces villages bombardés où on ne peut pas mettre un pied sans s'exposer à y laisser sa tête.

On se fait cependant au danger comme on se fait à tout dans ce monde. On va et l'on vient à travers les obus avec autant de résignation qu'on faisait la queue à la porte du boulanger pendant le siège. Que voulez-vous? Il faut bien vivre et la vie sociale c'est la circulation.

Cette circulation s'est concentrée à la gare de Saint-Denis où le spectacle rappelle les grands et les beaux jours de la foire de Beaucaire où, dans une ville de 6,000 âmes s'entasse au mois de juillet, un monde de deux cent mille trafiquants.

A toute heure de la journée, cette gare dont les proportions sont loin d'être colossales, est encombrée d'une cohue de voyageurs qui vont à Paris ou qui en viennent; les piétons s'y écrasent les uns les autres, les véhicules de tous genres et de tout équipement se heurtent, se bousculent, s'accrochent. Si les Prussiens n'étaient pas là pour faire exécuter une consigne inflexible, les accidents y seraient de toutes les heures. Mais les Allemands sont là et il y en a, grand Dieu! Des blancs, des verts, des bleus, des gris, des noirs, de toutes les nuances. On dirait une exhibition de carnaval militaire. Ce spectacle manque de gaieté pour les yeux français, mais on est bien forcé de s'y faire comme on se fait à la chute des obus.

C'est égal, il temps que tout cela finisse.

MAXIME VAUVERT.

Les églises converties en clubs

On connaît la théorie de M. Victor Hugo sur la propriété des églises, théorie renouvelée des philosophes politiques de 93, qui la mirent, comme on sait, en pratique.

La Commune de 1871, pour qui Robespierre est Dieu et Victor Hugo son prophète? se complait à revenir sur le passé et à confisquer les églises au profit des réunions politiques. La chaire devient une tribune et le prêtre est remplacé par un orateur

court à ce badinage. (*Haut.*) N'importe, monsieur le duc, je refuse votre marché.

LE DUC. — Un marché! Ne vous servez donc pas de ces termes-là.

LA MARQUISE. — Le mot n'y fait rien assurément; c'est la chose que je refuse.

LE DUC. — Vous refusez....

LA MARQUISE. — La petite maison de la Nouvelle-France, et le carrosse à glaces de chez Martin... Oui, monsieur le duc.

LE DUC. — Est-ce possible?

LA MARQUISE. — Serait-ce donc la première résistance que vous eussiez rencontrée dans votre carrière galante?

LE DUC. — Ma foi, oui.

LA MARQUISE. — Eh bien! il y a un commencement à tout.

LE DUC. — Je tombe de mon haut. Est-ce bien Fideline qui parle de la sorte?

LA MARQUISE, à part. — Nous y voilà. (*Haut.*) Et si je n'étais pas Fideline?

LE DUC. — A d'autres!

LA MARQUISE, sérieuse. — Je vous assure, monsieur le duc, que je ne suis pas Fideline.

LE DUC. — Ah bah!

LA MARQUISE. — Je vous l'atteste sur l'honneur.

LE DUC. — Eh bien! qu'est-ce que cela me fait? Est-ce que je tiens à Fideline, moi?

LA MARQUISE. — Comment?....

LE DUC. — C'est bien plus drôle ainsi.

LA MARQUISE. — Je suis....

LE DUC. — Tu es une femme charmante, cela me suffit.

LA MARQUISE, offensée. — Monsieur le duc, j'ai droit à votre respect.

LE DUC. — Bon! je commence à me faire à ces grands airs! (*Il lui ceint la taille avec le bras.*)

LA MARQUISE, se dégageant. — Ne m'obligez pas, monsieur le duc, à appeler ma femme de chambre.

LE DUC, se mordant les lèvres; à part. — Ce ton de dignité.... je n'y comprends rien. Voilà le problème annoncé. (*Après un silence; s'approchant de la marquise.*) Là, là.... faisons la paix.

LA MARQUISE. — Non.

LE DUC. — Si.

LA MARQUISE, plus faiblement. — Non...

LE DUC. — Eh bien! un armistice?

LA MARQUISE. — Désarmez le premier.

LE DUC. — Soit. *Il lui tend la main; elle lui donne la sienne, qu'il retient.* L'adorable main!

LA MARQUISE. — Trahison!

LE DUC. — Vous vous trompez... et la preuve... (*Il tire une bague de sa veste.*)

LA MARQUISE. — Que voulez-vous faire?

LE DUC, qui n'a pas lâché la main de la marquise. — Je veux vous passer au doigt le gage de notre traité de paix.

LA MARQUISE. — Qu'est-ce que c'est que cela?

LE DUC. — Mon bijoutier prétend que c'est un diamant de quelque prix.

LA MARQUISE. — Les feux qu'il jette sont superbes.

LE DUC. — N'est-ce pas? Souffrez alors....

LA MARQUISE. — Nenni.

LE DUC. — Nenni! Pourquoi nenni?

LA MARQUISE. — On ne verrait plus mes doigts.

LE DUC. — O coquetterie! Rassurez-vous....

LA MARQUISE. — Non, vous dis-je, laissez cela.

LE DUC. — Sérieusement?

LA MARQUISE. — Sérieusement.

LE DUC. — Je n'ai jamais vu de femme comme vous.

LA MARQUISE, en riant. — Il m'est facile de vous renvoyer votre compliment.... ou votre épigramme. Je n'ai jamais vu d'homme comme vous.

LE DUC. — Encore une fois....

LA MARQUISE. — Inutile. (*Un silence.*)

LE DUC. — Permettez qu'à mon tour j'appelle votre femme de chambre.

LA MARQUISE. — A votre aise, monsieur le duc. (*Le duc sonne. A part.*) Qu'est-ce que cela signifie?

SCÈNE V

LES MÊMES, LISETTE

LISETTE. — Madame me demande?

LA MARQUISE. — Moi? Non, Lisette.

LE DUC. — Approche, Lisette.

LISETTE, étonnée. — Que j'approche, monsieur le duc?....

LE DUC. — Tiens, Lisette, voici une bagatelle que ta maîtresse veut bien me permettre de t'offrir.

CHARLES MONSELET.

(*La suite au prochain numéro.*)

ou un lecteur public, voire même par des oratrices et des lectrices.

Dans ce moment où tout homme valide est obligé de se battre aux remparts, les clubs ne sont généralement fréquentés que par des femmes qui viennent, le soir, à l'église pour entendre les beaux raisonnements des libres-penseurs.

L'église Saint-Germain-l'Auxerrois a été ouverte aux fidèles-clubistes du 1^{er} arrondissement le 6 mai. Bien des motions, bien des résolutions y ont été déjà discutées du haut de la chaire. La citoyenne Rondier y a pris la parole dès les premiers jours et a développé, avec un certain talent oratoire, une proposition tendant à affranchir le sexe faible de la tyrannie du sexe fort. Une résolution en faveur du divorce a été votée d'acclamation. Les arguments mis en avant par l'oratrice ont paru irréfutables.

L'église Saint-Germain-l'Auxerrois n'est pas la seule dont la destination ait été si révolutionnairement changée.

L'église Saint-Nicolas-des-Champs, l'église Saint-Roch, rue Saint-Honoré, ont été affectées aux clubs politiques.

A l'église Saint-Eustache il y aurait eu de commis quelques excentricités déplacées. On aurait coiffé du bonnet phrygien l'image de la Sainte-Vierge et ceint d'une écharpe rouge le Christ crucifié.

A Saint-Sulpice, une centaine de gardes nationaux sont entrés dans l'église au moment où l'édifice était rempli de fidèles amenés par les dévotions du mois de Marie. Ils ont voulu chasser du temple cette assemblée de fervents, mais une manifestation imposante s'étant produite sur la place pour s'opposer à cette mesure de la Commune, les fédérés se sont retirés. Le lendemain ils sont revenus en plus grand nombre au moment où l'office du soir était commencé et le temple illuminé. Ils ont bousculé les femmes du quartier, qui étaient venues protester en grand nombre et les ont poussées dehors en arrêtant les plus récalcitrantes. La force est restée aux soldats de la Commune et le club du VI^e arrondissement a été installé.

Il nous semble que pour le moment la Commune aurait à s'occuper de choses plus sérieuses. Le danger de la patrie réclame tous leurs soins et la question militaire et politique prime les fantaisies philosophiques.

En tous cas les hommes du 18 mars devraient méditer un petit livre de Francis Wey qui fut publié en 1848 et qui a bien son mérite. Ce volume est intitulé : *Manuel des droits et des devoirs*, dictionnaire démocratique. A l'article Religion ils liraient ceci dont je les engage à faire leur profit : « L'idée d'une philosophie isolée et exclusive de la religion est une absurdité ; et le dessein d'opposer le mot philosophie au mot religion, comme si l'un excluait l'autre, n'est qu'une pompeuse niaiserie. »

M. V.

LES COLLECTIONS DE M. THIERS

Les collections de M. Thiers, que vient de saisir la Commune, n'étaient guère connues du public que de réputation. Elles ornaient les vitrines de ses appartements privés et de son vaste cabinet de travail ; encore y affectaient-elles plutôt l'apparence tranquille de documents recueillis en vue de l'étude, que le triomphant aspect d'objets rares et précieux disposés pour le plaisir des yeux. Nous en donnons plus loin la raison.

Cette galerie était toujours close aux visiteurs inconnus du maître ; une lettre d'excuse polie, signée par un secrétaire, était l'inévitable réponse à une demande de visite. M. Thiers ne prêtait jamais non plus aux expositions publiques. Il avait sur les jouissances égoïstes de la possession privée des idées très-absolues. Il redoutait aussi le danger de l'emballage, du transport, du retour de ces fragiles et irremplaçables richesses ; il a dû frémir quand il a lu, dans le compte rendu de la séance de la Commune du 12 mai, ces paroles irrespectueuses : « ... Quant aux petits bronzes, je pense qu'ils arriveront en bon état. »

La proposition du citoyen Protot « d'envoyer à la Monnaie toutes les pièces représentant l'image

des d'Orléans » détonne, à notre époque, comme une menace d'excommunication. Qu'importe au passé, qu'importe au présent même, qu'on envoie à la Monnaie « les pièces représentant l'image des d'Orléans » ? En quoi le peuple en sera-t-il plus libre, mieux secouru, plus instruit de ses droits ? La France, au contraire, n'y peut que perdre une parcelle de sa fortune publique : ces pièces ont, par leur rareté, par leur intérêt historique, une valeur relative mille fois plus considérable que leur valeur intrinsèque. Un amateur, un cabinet public vous donnera mille francs d'un jeton d'argent qui, jeté au creuset, rendra vingt sous ! Et que dira de nous l'étranger ?

J'insiste, parce que le sort de ces collections n'a point encore été officiellement fixé. Le citoyen Demay a fait remarquer justement que ces petits bronzes sont l'histoire de l'humanité. « Nous ne sommes pas des barbares, a-t-il ajouté, et la commune veut conserver le passé de l'intelligence pour l'édification de l'avenir. »

C'est précisément parce que nous ne sommes point « des barbares » qu'il nous faut nous garder des actes emportés et des résolutions irréfléchies, propres aux barbares. Or, la dispersion par vente publique, qui a été mise en question, d'un cabinet aussi précieux que celui-ci serait aussi préjudiciable aux intérêts du trésor qu'aux intérêts de cet avenir dont l'édification nous est promise.

La vente publique d'une pareille série d'œuvres d'art serait, en ce moment, purement illusoire. Ces sortes de ventes exigent un repos d'esprit et un concours de public, une abondance d'argent irréalisables dans les circonstances que traverse Paris. Ces bronzes, ces marbres, ces albums, ces gravures, seraient mis sur table dans des salles vides d'amateurs, et acquis tout au plus par des brocanteurs véreux, qui se ligueraient pour les avoir à vil prix et les expédier au plus vite à l'étranger. Le trésor perdrait donc, en réalité, une somme considérable ; mais la perte irréparable serait surtout subie par la France elle-même.

La richesse d'une nation n'est pas toute dans ses revenus financiers, dans le mouvement de ses capitaux ; elle n'est pas toute dans sa production industrielle et commerciale. Elle est aussi dans ses arsenaux intellectuels et artistiques qu'elle met à la disposition de ses enfants, les musées nationaux et les collections particulières. Loin de penser à les disperser, il est plus urgent que jamais de les immobiliser sur le sol de la patrie.

Ce serait donc un crime de lèse-nation que de disperser les collections saisies chez M. Thiers, réserves faites, bien entendu, de tout jugement sur la moralité ou l'opportunité d'un tel acte. Ces collections, jusqu'à ce qu'une justice moins passionnée ait décidé de la validité du décret de circonstance lancé par la Commune, doivent entrer sans retard dans les vitrines du Louvre et y servir à l'éducation du public. La Fédération des artistes, qui a la haute main sur nos musées, doit les réclamer au plus vite, les classer, les cataloguer et les exposer.

Le citoyen Courbet, que son tempérament d'artiste porte à priser très-haut la série des « petits bronzes » de M. Thiers, l'estime 1,500,000 fr. C'est aller un peu vite ; un expert retrancherait peut-être un zéro. Mais il ne s'agit point ici, nous le répétons avec insistance, de l'estimation vénale. La plupart de ces bronzes sont d'une rareté, d'un intérêt hors ligne. C'est une partie de l'art de la Renaissance italienne, qui manquait à peu près complètement dans nos musées. Les fonds du Louvre, d'ailleurs peu considérables, étaient absorbés, sous l'empire, par l'achat exclusif de morceaux plus ou moins douteux des écoles anciennes, surtout de l'école italienne. Ces bustes, ces médaillons, ces bas-reliefs, ces vases, ces statuettes en bronze, qui offrent autant d'intérêt à l'artiste qu'à l'industriel, et dont la critique moderne n'avait pas sans peine mis en relief les mérites d'originalité et de caractère furent abandonnés à l'ardente dispute des riches amateurs et des musées étrangers.

Un certain nombre de bronzes de M. Thiers ont passé par l'hôtel Drouot. On l'y rencontrait fréquemment aux expositions ; il ne paraissait jamais aux enchères, ayant donné aux experts des ordres

pour les objets dont il avait envie. Sa charmante *Vénus marine* a figuré dans la vente Montville. Cette Vénus, aux formes fines et sveltes, est accoudée sur le dos d'un monstre squammeux à la tête de bouc ; elle caresse en souriant sa barbe rude. Deux Amours ailés brandissent une torche et ajustent un trait sur l'arc bandé. C'est un bronze florentin du 16^e siècle en bas-relief ; la fonte en est parfaite, la patine le réchauffe et le dore comme une mince plaque d'écaïlle. Son *Mime antique* provient de la vente, plus ancienne, du cabinet Denon : il danse, les bras pris dans son manteau, un pas de jay au lourdaud. C'est une statuette d'une grande expression. — Deux têtes de mulet, d'un caractère étonnamment énergique, ont dû former l'extrémité des bras du fauteuil de quelque riche romain établi en France ; elles ont été trouvées, il y a quelques années, dans une vigne en Dauphiné. — Des terres cuites, des bustes, des médaillons montrent encore l'art grec ou romain dans toute sa noble perfection.

Un des morceaux célèbres de ce cabinet est la maquette en bronze, coulée à cire perdue, d'un groupe dont Michel-Ange laissa le marbre inachevé : la *Vierge* tient sur ses genoux l'enfant nu qui se retourne et cherche son sein. L'école des Beaux-Arts possède, dans la chapelle où se voit la copie par Sigalon du *Jugement dernier*, un moulage du groupe original. Cette admirable petite esquisse du grand maître florentin rend supérieurement la grâce fière et mélancolique de son génie et la puissante originalité de sa main. — Un modèle de *Cavalier sur un cheval au galop* était attribué par M. Thiers à Léonard de Vinci, qui fut, au dire de ses contemporains, enthousiastes de son vastegénie, aussi grand sculpteur que grand peintre, aussi habile architecte que savant ingénieur. Je me borne à ces quelques morceaux d'élite.

M. Thiers, qui, comme l'on sait, débuta dans les lettres par une critique du salon de 1822 publiée dans le *Constitutionnel*, a en manuscrit une *Histoire des Médicis*, dans laquelle l'art italien et l'art florentin surtout doivent occuper une large place.

M. Thiers a possédé de belles et nombreuses collections de gravures anciennes ; il les avait aussi formées en vue de ses études historiques. Ainsi, dans les œuvres de Callot, de La Belle, d'Abraham Bosse, il retrouvait plus vifs, plus accentués que dans aucun livre, les mœurs, les costumes des gens de guerre ou de métier, des paysans ou des seigneurs du règne de Louis XIII. Une nombreuse réunion de portraits, dessinés ou gravés d'après nature par Nanteuil, par Drevet, par Edelinck, le mettait comme en tête-à-tête avec les princes, les généraux, les diplomates, les dames de la cour, qui ont joué leur rôle, aimable ou sanglant dans les troubles de la Fronde et la période brillante de la jeunesse de Louis XIV. Plus tard c'était Moreau, les Saint-Aubin, Gravelot, Dubucourt, qui l'introduisaient dans les salons, les salles de spectacle, les fêtes publiques, les cabarets de la seconde moitié du dix-huitième siècle.

Vers 1864, M. Thiers s'est défait de tous ces matériaux par plusieurs ventes anonymes. Il n'est guère probable qu'il ait conservé dans ses cartons d'autres estampes que celles des maîtres de l'école italienne et d'autres eaux-fortes que celles de Rembrandt ou de Van Dyck.

Son cabinet était décoré de copies à l'aquarelle des fresques ou des tableaux de grands maîtres qui sont la gloire des monuments ou des musées de Rome, de Florence, de Milan, de Venise. Il avait aussi fait fondre à un exemplaire unique quelques réductions de statues de la Renaissance, entre autres celle du rude capitaine vénitien, le *Colleone*, par Andrea Verrocchio.

Mais une des singularités et certainement, n'en déplaise à l'Institut, une des richesses de ce cabinet, c'est un choix supérieur d'objets, d'albums et de rouleaux persans, chinois et japonais.

Ses cabinets en laque, — celui surtout qui provient de la vente Montebello, et qui, gros comme le poing fermé, a coûté cependant plusieurs milliers de francs, — n'ont de rivaux que les laques de la galerie d'Apollon, qui furent rapportés à Marie-Antoinette par des missionnaires jésuites. On ne rencontre guère rien de plus parfait, en fait d'art

chinois, que son grand rouleau qui raconte la vie, les campagnes et les plaisirs d'un empereur célèbre. Ses albums japonais sont du plus beau tirage, et il faut citer encore des bronzes fondus à cire perdue, des vases en porcelaine de la Chine ou du Japon, à décor éclatant d'harmonie, des ivoires sculptés, des cristaux et de roche gravés, des socles incrustés d'or, d'argent ou de nacre de perle, des jades, dont la dureté émousse nos outils les mieux trempés, mais ne lasse point l'inimaginable patience des artistes orientaux.

C'est donc un véritable musée.

Certes, la saisie d'un cabinet qui représente tant de soins, tant de temps, a dû être plus pénible à celui qui l'avait formé que la démolition de sa maison. Je n'ai point à me prononcer sur la légalité, même révolutionnaire, d'un acte dont les Bonaparte avaient donné, à propos des biens des d'Orléans, le fatal exemple; mais il serait redoutable pour les intérêts mêmes de la France que l'on pût soupçonner qu'une telle doctrine entrât dans nos mœurs publiques. Les collections privées, dont certains membres de la Commune semblent si peu apprécier et si peu connaître la valeur, sont une des richesses et une des forces de la France.

Que l'on saisisse, sans en avoir d'avance fixé la destination, une collection d'objets d'art, c'est inévitablement provoquer la terreur ou tout



M. AUBER, compositeur, décédé à Paris le 15 mai.

au moins l'anxiété parmi les possesseurs d'objets d'art. Il est à craindre que, lorsque la paix aura été conclue, ceux-ci ne traduisent ces craintes à coup sûr exagérées, mais concevables, par la vente définitive de leurs cabinets. L'art, l'industrie, la critique, le goût français, ont tout à perdre, l'art, l'industrie, la critique, le goût étranger ont tout à gagner à cette conquête de nos dépouilles.

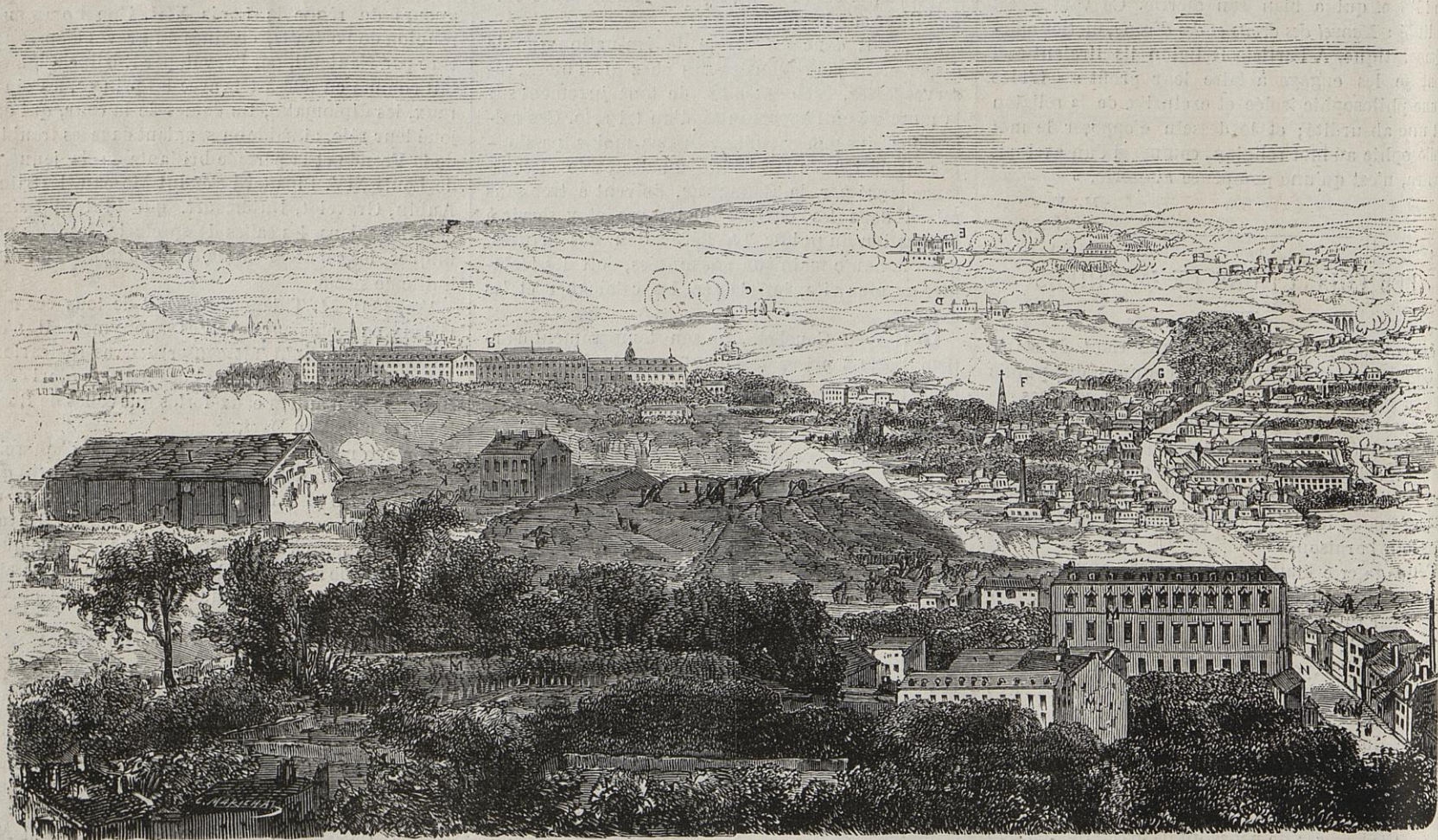
Y.

M. AUBER

M. Auber, qu'une maladie de quelques jours vient d'emporter à l'âge de quatre-vingt-neuf ans, n'était point un musicien de La Bruyère qui après vous avoir enchanté par ses accords, semble s'être remis avec son luth dans le même étui, ou n'être plus sans cet instrument qu'une machine démontée à qui manque quelque chose dont il n'est pas permis de rien attendre.

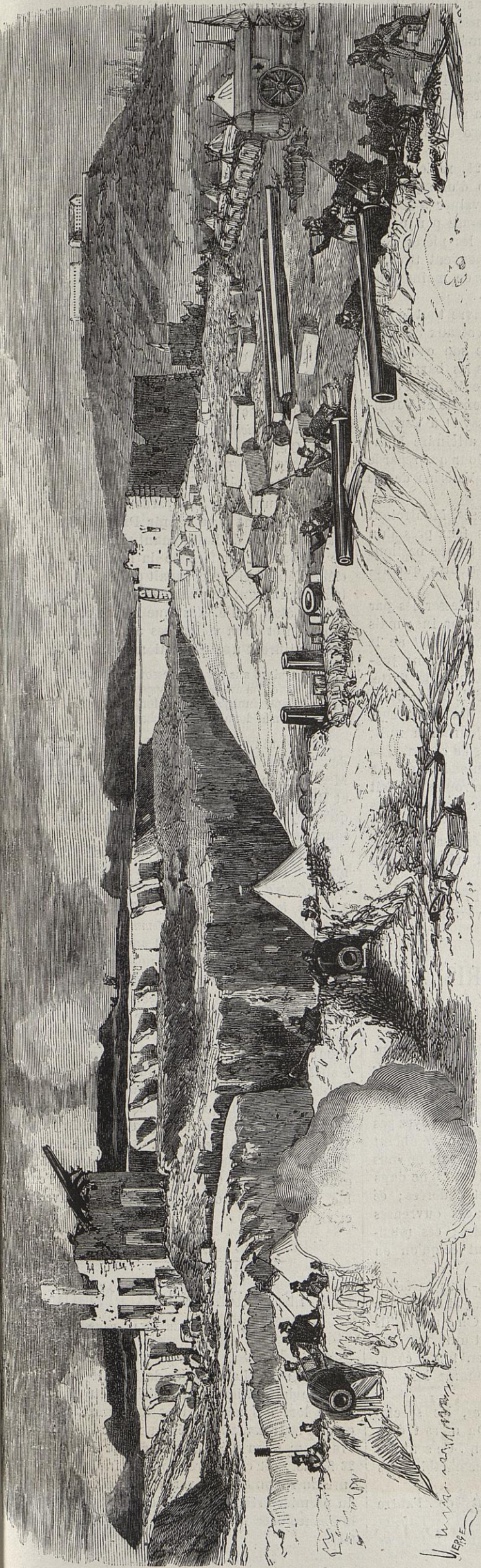
Salué par tous les dilettanti du monde comme chef de l'école française, l'auteur de *la Muette*, du *Domino noir*, du *Philtre*, de *Fra Diavolo* et de tant d'autres opéras, était connu par les hommes d'esprit comme un des causeurs les plus spirituels.

Les mots vifs et piquants que recueillaient ses intimes se colportaient dans les salons et les journaux, comme se font

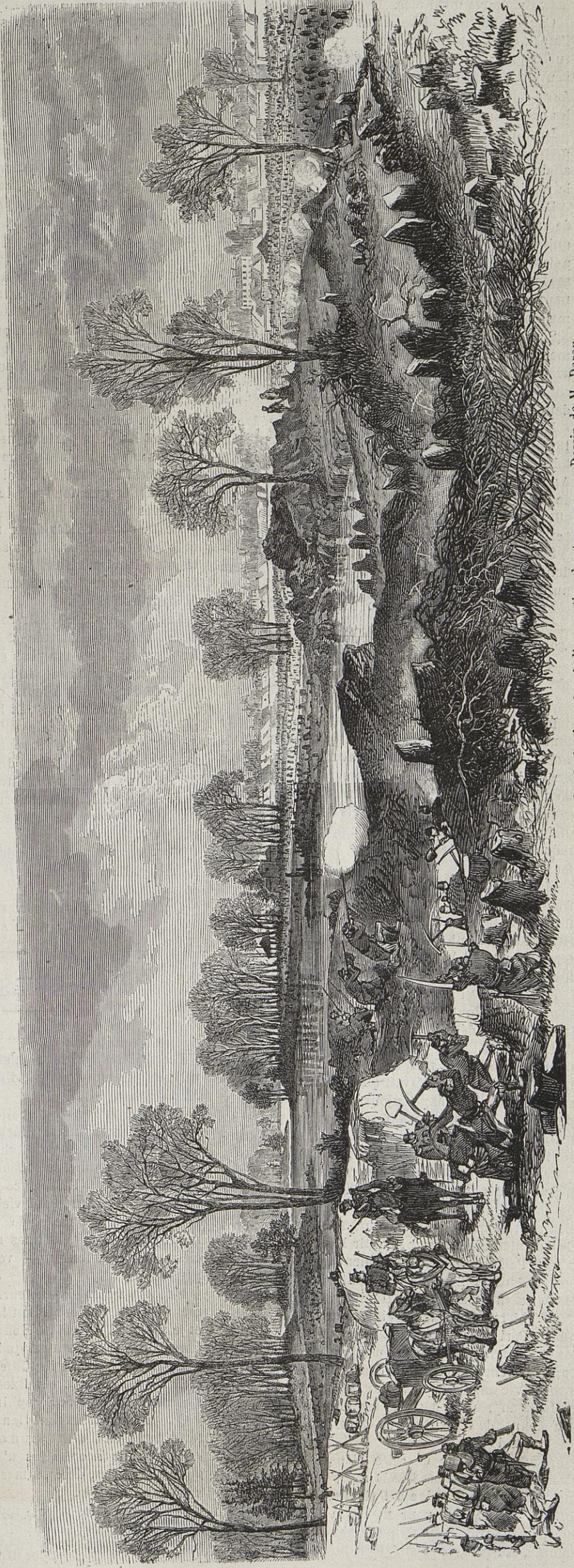


LES OPÉRATIONS MILITAIRES DU SUD. — Vaugirard. — (D'après nature, par M. S. H. ER.)

A. Clocher de Vanves. — B. Lycée de Vanves. — C. Moulin-de-Pierre. — D. Fort d'Issy. — E. Meudon. — F. Clocher d'Issy. — G. Château et parc de l'Épiné. — H. Couvent des Oiseaux. — I. Petits-Ménages. — J. Magasin à fourrages de Vaugirard. — K. Bastion 73. — L. Bastion 72. — M. Jésuites de Vaugirard. — N. Grande-Rue de Vaugirard.



LE SECOND SIÈGE. — Partie supérieure des batteries de Montretout. — (Dessin de M. Vierge, d'après croquis de M. Robida.)



LES APPROCHES DE L'ARMÉE. — Aspect du bois de Boulogne aux abords des lacs depuis l'occupation des troupes. — (Dessin de M. Deroy.)

parmi le
 d'art. l
 orsque l
 ue, cour
 craintes
 ses, mal
 vente de
 cabinet
 critique
 nt tout
 usir'e, l
 étrange
 à cette
 ouilles.
 y.
 ER
 e malad
 ent d'em
 tre-ving
 point e
 yère qu
 chanté p
 ble s'él
 h dans
 être plus
 nt qu'un
 à qui
 chose
 permis
 dilettan
 e chef
 auteur
 o noir, l
 olo et
 , était
 s d'espi
 useurs
 piquant
 es intime
 les salon
 me se fr
 les Oisea

do nnaient dans tous les pays ses mélodies si faciles aux mémoires musicales.

Causeur spirituel, M. Auber avait ce plus que de l'esprit qu'il faut pour être un compositeur spirituel. Ses opéras pétillent de cet esprit parisien que peuvent primer un moment les fanfaronnades de la force triomphante, mais que n'écraseront jamais les prétentions envieuses de l'étranger.

Né à Caen en 1792, destiné par son père au commerce, et envoyé en Angleterre pour y étudier les affaires, M. Auber ne se reconnut qu'une vocation, la musique; qu'une patrie, Paris.

Depuis 1813, M. Auber n'a jamais voulu perdre de vue la rampe de l'Opéra-Comique, ni la marque de l'Opéra. Cela n'affaiblissait en rien sa puissance d'intuition musicale et cosmopolite, car ses tarentelles sont chantées, comme motifs nationaux, à Naples et dans toute l'Italie, où il n'a jamais mis les pieds.

Son apprentissage, et il y en a un à faire en montant des moindres conditions jusqu'aux plus grandes, ne fut pas de longue durée. Dès son second opéra le succès vint à lui et lui fut fidèle pendant soixante ans.

Elu membre de l'Institut en 1829, il succéda, en 1842, à Chérubini comme directeur du Conservatoire, direction qu'il a conservée jusqu'à sa mort. Après l'avoir promu à la dignité de grand officier de la Légion d'honneur, l'empereur se disposait à lui offrir un fauteuil au Sénat, à côté du prince-compositeur Poniatowski.

Les événements politiques en ont autrement ordonné. La gloire artistique de M. Auber n'en sera nullement diminuée.

LÉO DE BERNARD.

LES BATTERIES DE MONTRETOUT

Montretout devait faire parler de lui. L'importance militaire de cette hauteur, qui couronne au nord la ville de Saint-Cloud, avait été reconnue depuis longtemps. En 1840, lorsqu'il fut question d'embastionner Paris, les officiers du génie, chargés d'indiquer la position des forts défectifs, avaient désigné Montretout comme l'emplacement d'une redoute, complément nécessaire à la ligne de défense.

Mais la chambre des députés chicana sur le chiffre de millions que demandait alors M. Thiers pour fortifier la capitale. Il fallut réduire le devis primitif, et Montretout fut sacrifié. On pensa que la forteresse du Mont-Valérien serait, en attendant, suffisante.

Le roi Louis-Philippe se résigna difficilement à sacrifier sa redoute à l'esprit d'économie qui aveuglait alors ses députés : la Chambre avait arrêté à deux cents millions, croyons-nous, le crédit ouvert pour les fortifications, et, en monarque constitutionnel, Louis-Philippe n'avait qu'à se soumettre. Il se soumit, mais il pensa toujours à Montretout. Il y pensa tout le temps de son règne; il y pensa en exil, il y pensa à ses derniers moments. « Montretout est-il fortifié? » demanda-t-il avant de mourir.

Le second empire, qui ne s'occupait que de créer à grand frais des lignes stratégiques dans l'intérieur de Paris, oublia complètement Montretout. Il ne s'en souvint qu'au moment où les Prussiens, après Sedan, marchèrent pour investir la capitale. Le ministre Palikao ébaucha mollement quelques terrassements sur la hauteur de Montretout, et quand les Allemands arrivèrent, il n'y avait rien de fait.

M. Thiers, forcé par les circonstances, de reconquérir Paris à la France, s'est souvenu de Montretout. N'ayant pu utiliser la position contre l'étranger, il a pensé à s'en servir contre les fédérés. Il l'a armée avec amour en y installant une formidable batterie auprès de laquelle les fameuses batteries prussiennes de Chevilly et de Châtillon ne sont que des jouets d'enfants.

L'étage supérieur de cette gigantesque batterie est construit sur le bord de la route neuve qui, partant du bord de la Seine à Puteaux, coupe le plateau de Montretout pour mener à Ville-d'Avray, en suivant parallèlement le chemin de fer, qu'elle domine. Au-dessous et sur le flanc de la colline,

près de la voie ferrée, a été établi l'étage inférieur, composé, comme le premier, d'une quarantaine de chambres faites de fascines et sans toiture. Toutes les embrasures s'ouvrent sur Paris.

La batterie de Montretout est armée de 80 pièces de siège et de marine du calibre de 24 et de 32. Au besoin, chaque pièce peut tirer vingt coups à l'heure, soit quatre cents par jour, soit trente-deux mille pour la batterie entière et par vingt-quatre heures. On se contente pour le moment d'envoyer dix mille obus par jour sur les bastions.

Chaque coup de canon, calibre 24, revient à 28 francs, obus compris. Chaque coup d'une pièce de 32 coûte 32 francs. On peut donc évaluer à 300,000 francs la somme moyenne que dépense par jour la batterie de Montretout. Si toutes les pièces donnaient et tiraient autant qu'elles peuvent tirer, la dépense journalière ne serait pas de moins d'un million.

Du haut de Montretout, on découvre tout le bois de Boulogne, tout Paris et tous les coteaux de Meudon à Bicêtre. On tient à portée de son canon, en face de soi, tous les bastions, toutes les barricades, tous les ouvrages de Passy, d'Auteuil, du Point-du-Jour. On prend en enfilade Grenelle et Vaugirard, et les obus portent jusqu'à Issy et à Vanves.

La seule position que ne peut atteindre Montretout est le bastion du Point-du-Jour qui regarde la Seine et que foudroie le Mont-Valérien de ses batteries basses.

Le tir combiné des deux forteresses, Montretout et le Mont-Valérien, tient sous ses feux près d'un tiers de la circonférence de Paris, trente bastions (du n° 50 au n° 80), sur cinquante-quatre que défendent les fédérés.

Les batteries de Montretout sont desservies par des artilleurs de l'armée et par des marins; mais les premiers sont en plus grand nombre et ne le cèdent en rien, comme intrépidité et comme justesse de coup d'œil à leurs camarades de la flotte.

Depuis son armement, la hauteur de Montretout ne cesse de se couvrir de nuages de fumée blanche, du milieu desquels s'échappent, le jour et la nuit, les éclairs caractéristiques des pièces de canon. Les détonations, presque continues, s'entendent de dix lieues à la ronde, et leur formidable roulement fait juger de la terrible besogne qu'accomplissent ces batteries.

Montretout est en train de conquérir sa célébrité militaire. Il aura une page dans la triste histoire de nos guerres civiles.

Que n'a-t-il pu tonner contre les Prussiens!

MAXIME VAUVERT.

A TRAVERS PARIS

LES THÉÂTRES

Les théâtres, par leur existence factice, me rappellent l'étrange nouvelle d'Edgar Poë : *Le Cas de M. Valdemar*.

Ils vivent d'une vie singulière, absurde, somnambulesque. Ils feignent d'afficher, mais ne croient pas à ce qu'on lit sur leurs affiches; ils font semblant d'ouvrir leurs guichets et leurs portes, mais ne vous y fiez qu'à demi. Un silence inquiétant règne dans ces salles prématurément vieilles et dédorées; ce lustre répand une lueur de soufre; ces ouvreuses n'ont pas l'air de personnes naturelles; ces musiciens sont bien imités, — voilà tout ce qu'on en peut dire.

Examinez bien les acteurs : êtes-vous parfaitement certain de leur identité? Moi, j'ai des doutes et je songe à l'Antonia d'Hoffmann. On dirait qu'ils jouent machinalement et qu'ils sont mus par des ressorts. Quelquefois ils s'interrompent tout à coup, et leurs yeux demeurent fixes, — comme les pensionnaires en bois de Séraphin.

Que si les acteurs sont fantastiques, les spectateurs ne le paraissent pas moins. On ne sait d'où sort ce public inconnu jusqu'à présent. Ce sont des figures étonnées, des costumes invraisemblables, des attitudes inusitées.

Les pièces elles-mêmes reviennent de l'autre monde : c'est *L'Ange de minuit* au Château-d'Eau, et *Fanchon la vieilleuse* à l'Ambigu-Comique. *L'Ange de*

minuit est emprunté à une ancienne légende qui a déjà fourni *Crispino e la Comare* au répertoire italien. Oyez, bonnes gens! Un bûcheron accablé de misère, d'enfants et de fatigue, se lamentait un jour devant un chêne qu'il ne pouvait abattre. La Mort sortit soudain du tronc de l'arbre, et, touchée de ses plaintes, lui offrit d'être sa « commère » en toute occasion. Le pauvre homme accepte, et, pour prix de leur pacte, la Mort le métamorphose en médecin infailible. « — Je t'apparaîtrai auprès du lit des malades, lui dit-elle, à leurs pieds lorsqu'ils devront mourir, à leur tête lorsqu'ils devront revenir à la santé. »

Le traité fut exécuté. En peu de temps, l'ex-bûcheron devint un célèbre docteur et un millionnaire. Mais il lui était survenu un nouvel enfant sur ces entrefaites, un enfant dont il reculait toujours le baptême, dans la peur de voir apparaître la sinistre marraine. Cela ne manqua pas. Un soir qu'il célébrait en famille le jour des Rois, le morceau du gâteau qui contenait la fève lui échut. Il se disposait à choisir une reine, lorsqu'une dame voilée apparut, et lui dit en posant une main glacée sur son épaule : « — Eh bien ! mon compère, tu m'oublies donc?.... »

Fanchon la vieilleuse n'éveille pas d'aussi lugubres idées. C'est une pièce de bonne humeur, qui a inspiré la *Grâce de Dieu*. L'héroïne n'est point un personnage de fantaisie; on a vu sous le règne de Louis XV une belle Savoyarde de ce nom, chez laquelle aimaient à se réunir Panard, Collé, Piron, Vadé et l'abbé de Lattaillant. Elle demeurait rue de l'Arbre-Sec, en face de la boutique d'un faïencier. D'abord elle n'occupait qu'un modeste appartement; au bout de quelques années la maison tout entière était à elle. C'est que Paris s'était engoué de Fanchon et de sa vielle; ses amis, brochant sur le tout, lui firent une réputation de haute vertu :

Quinze ans, et sans ressource aucune!
Que l'on éveille de soupçons!
Cependant j'ai fait ma fortune,
Et n'ai donné que mes chansons.

Au Gymnase, reprise des *Idées de M^{me} Aubray*, une des bonnes comédies d'Alexandre Dumas fils, M^{me} Fromentin remplit le rôle créé par M^{me} Pasca, et Ravel a succédé à Arnal. — Si vous saviez l'effet qu'on éprouve en revoyant Ravel à l'heure où nous sommes! Cela ne se définit pas.

Les spectacles sont ainsi composés chaque semaine à la Comédie-Française : *Tartuffe* et *Valérie*, les *Enfants d'Édouard* et *Tartuffe*, *Tartuffe* et *les Deux Ménages*, le *Menteur* et *Tartuffe*, *Tartuffe* et *Phédre*, *Oscar* ou le *Mari qui trompe sa femme* et *Tartuffe*, *Tartuffe* et le *Bonhomme jadis*. Ce n'est pas la faute aux comédiens. Ils sont en fort petit nombre, et il est difficile à ceux qui restent de constituer un répertoire fort varié. Rendons hommage au zèle de Leroux, de Talbot, de Gibeau, de Kime, de Coquelin cadet, — et aussi de M^{mes} Arnould Plessy, Nathalie, Reichenberg, Edile Ricquier, Pauline Granger. Grâce à elles et à eux, la Comédie-Française n'aura pas sombré pendant ces temps d'orage.

Mais le plus curieux, c'est de voir le théâtre de Montmartre représentant *Ruy Blas*, le *Ruy Blas* de Victor Hugo. Vraiment, oui. Au milieu des agitations de la terrible butte, il y a place pour cette grande poésie. M. Chatelain se détache de l'ensemble un peu faible de la troupe; il joue avec verve et vigueur.

CHARLES MONSELET.

LE TRAITÉ DE PAIX DÉFINITIF

ENTRE LA FRANCE ET LA PRUSSE

« Art. 1^{er}. — La distance de la ville de Belfort à la ligne de frontière, telle qu'elle a été d'abord proposée lors des négociations de Versailles et telle qu'elle se trouve marquée sur la carte annexée à l'instrument ratifié du traité des préliminaires du 26 février, est considérée comme indiquant la mesure du rayon qui, en vertu de la clause y relative du premier article des préliminaires, doit rester à la France avec la ville et les fortifications de Belfort.

« Le gouvernement allemand est disposé à élargir ce rayon de manière qu'il comprenne les cantons de Belfort, de Delle et de Giromagny, ainsi que la partie occidentale du canton de Fontaine, à l'ouest d'une ligne à tracer du point où le canal du Rhône au Rhin sort du canton de Delle au sud de Montreux Château jusqu'à la limite nord du canton entre Bourg et Felon, où cette ligne joindrait la limite est du canton de Giromagny.

« Le gouvernement allemand, toutefois, ne cédera les territoires susindiqués qu'à la condition que la République française, de son côté, consentira à une rectification de frontière le long des limites occidentales des cantons de Catenom et de Thionville, qui laisseront à l'Allemagne le terrain à l'est d'une ligne partant de la frontière du Luxembourg, entre Hussigny et Redingen, laissant à la France les villages de Thil et de Villerupt, se prolongeant entre Erronville et Aumetz, entre Beuvillers et Boulangé, entre Brioux et Lomerdingen, et joignant l'ancienne ligne de frontière entre Avril et Mayeuvre.

« La commission internationale, dont il est question dans l'article 1^{er} des préliminaires, se rendra sur le terrain immédiatement après l'échange des ratifications du présent traité, pour exécuter les travaux qui lui incombent et pour faire le tracé de la nouvelle frontière, conformément aux dispositions précédentes.

« Art. 2. — Les sujets français, originaires des territoires cédés, domiciliés actuellement sur ce territoire, qui entendront conserver la nationalité française, jouiront jusqu'au 1^{er} octobre 1872, et moyennant une déclaration préalable faite à l'autorité compétente, de la faculté de transporter leur domicile en France et de s'y fixer, sans que ce droit puisse être altéré par les lois sur le service militaire, auquel cas la qualité de citoyen français leur sera maintenue.

« Ils seront libres de conserver leurs immeubles situés sur le territoire réuni à l'Allemagne.

« Aucun habitant des territoires cédés ne pourra être poursuivi, inquiété ou recherché dans sa personne ou dans ses biens à raison de ses actes politiques ou militaires pendant la guerre.

« Art. 3. — Le gouvernement français remettra au gouvernement allemand les archives, documents et registres concernant l'administration civile ou judiciaire des territoires cédés. Si quelques-uns de ces titres avaient été déplacés, ils seront restitués par le gouvernement français sur la demande du gouvernement allemand.

« Art. 4. — Le gouvernement français remettra au gouvernement de l'empire d'Allemagne, dans le terme de six mois à dater de l'échange des ratifications de ce traité :

« 1^o Le montant des sommes déposées par les départements, les communes et les établissements publics des territoires cédés;

« 2^o Le montant des primes d'enrôlement et de remplacement appartenant aux militaires et marins originaires des territoires cédés qui auront opté pour la nationalité allemande;

« 3^o Le montant des cautionnements des comptables de l'état;

« 4^o Le montant des sommes versées pour consignations judiciaires, par suite des mesures prises par les autorités administratives et judiciaires dans les territoires cédés.

« Art. 5. — Les deux nations jouiront d'un traitement égal en ce qui concerne la navigation sur la Moselle, le canal de la Marne au Rhin, le canal du Rhône au Rhin, le canal de la Sarre et les eaux navigables communiquant avec ces voies de navigation. Le droit du flottage sera maintenu.

« Art. 6. — Les hautes parties contractantes étant d'accord que les circonscriptions diocésaines des territoires cédés à l'empire allemand doivent coïncider avec la nouvelle frontière déterminée par l'article 1^{er} ci-dessus, se concerteront après la ratification du présent traité, sans retard sur les mesures à prendre en commun à cet effet.

« Les communautés appartenant, soit à l'Église réformée, soit à la confession d'Augsbourg, établies sur les territoires cédés par la France cesseront de relever de l'autorité ecclésiastique française.

« Les communautés de l'Église de la confession

d'Augsbourg établies dans les territoires français cesseront de relever du consistoire supérieur et du directeur siégeant à Strasbourg.

« Les communautés israélites des territoires situés à l'est de la nouvelle frontière cesseront de dépendre du consistoire central israélite siégeant à Paris.

« Art. 7. — Le paiement de 500 millions aura lieu dans les trente jours qui suivront le rétablissement de l'autorité du gouvernement français dans la ville de Paris (Mouvement). Un milliard sera payé dans le courant de l'année, et un demi-milliard au 1^{er} mai 1872. Les trois derniers milliards resteront payables au 2 mars 1874, ainsi qu'il a été stipulé par le traité de paix préliminaire. A partir du 2 mars de l'année courante, les intérêts de ces trois milliards de francs seront payés chaque année, le 3 mars, à raison de 5 pour cent par an.

« Toute somme payée en avance sur les trois derniers milliards cessera de porter des intérêts à partir du jour du paiement effectué.

« Tous les paiements ne pourront être faits que dans les principales villes de commerce de l'Allemagne, et seront effectués en métal, or ou argent, en billets de la banque d'Angleterre, billets de la banque de Prusse, billets de la banque royale des Pays-Bas, billets de la banque nationale de Belgique, en billets à ordre ou en lettres de change négociables de premier ordre, valeur comptant.

« Le gouvernement allemand ayant fixé en France la valeur du thaler prussien à 3 fr. 75 c. le gouvernement français accepte la conversion des monnaies des deux pays au taux ci-dessus indiqué.

« Le gouvernement français informera le gouvernement allemand trois mois d'avance, de tout paiement qu'il compte faire aux caisses de l'empire allemand.

« Après le paiement du premier demi-milliard et la ratification du traité de paix définitif, les départements de la Somme, de la Seine-Inférieure et de l'Eure, seront évacués en tant qu'ils se trouveront encore occupés par les troupes allemandes. L'évacuation des départements de l'Oise, de Seine-et-Oise, de Seine-et-Marne et de la Seine, ainsi que celle des forts de Paris, aura lieu aussitôt que le gouvernement allemand jugera le rétablissement de l'ordre, tant en France que dans Paris, suffisant pour assurer l'exécution des engagements contractés par la France (Sensation).

« Dans tous les cas, cette évacuation aura lieu lors du paiement du troisième demi-milliard.

« Les troupes allemandes, dans l'intérêt de leur sécurité, auront la disposition de la zone neutre située entre la ligne de démarcation allemande et l'enceinte de Paris, sur la rive droite de la Seine.

« Les stipulations du traité du 26 février, relativement à l'occupation des territoires français après le paiement des deux milliards, resteront en vigueur. Aucune des déductions que le gouvernement français serait en droit de faire ne pourra être exercée sur le paiement des cinq premiers millions.

« Art. 8. — Les troupes allemandes continueront à s'abstenir des réquisitions en nature et en argent dans les territoires occupés; cette obligation de leur part étant corrélatrice aux obligations contractées pour leur entretien par le gouvernement français dans le cas où, malgré les réclamations répétées du gouvernement allemand, le gouvernement français, serait en retard d'exécuter lesdites obligations, les troupes allemandes auront le droit de se procurer ce qui sera nécessaire à leurs besoins en levant des impôts et des réquisitions dans les départements occupés et même en dehors de ceux-ci, si leurs ressources n'étaient pas suffisantes (Exclamations).

« Relativement à l'alimentation des troupes allemandes, le régime actuellement en vigueur sera maintenu jusqu'à l'évacuation des forts de Paris.

« En vertu de la convention de Ferrières du 11 mars 1871, les réductions indiquées par cette convention seront mises à exécution après l'évacuation des forts.

« Dès que l'effectif de l'armée allemande sera réduit au-dessous du chiffre de cinq cent mille hommes, il sera tenu compte des réductions opérées au-dessous de ce chiffre pour établir une diminution

proportionnelle dans le prix d'entretien des troupes payées par le gouvernement français.

« Art. 9. — Le traitement exceptionnel accordé maintenant aux produits de l'industrie des territoires cédés, pour l'importation en France, sera maintenu pour un espace de temps de six mois depuis le 1^{er} mars, dans les conditions faites avec les délégués de l'Alsace.

« Art. 10. — Le gouvernement allemand continuera à faire rentrer les prisonniers de guerre, en s'entendant avec le gouvernement français. Le gouvernement français renverra dans leurs foyers ceux des prisonniers qui sont libérables. Quant à ceux qui n'ont point achevé leur temps de service, ils se retireront derrière la Loire. Il est entendu que l'armée de Paris et de Versailles, après le rétablissement de l'autorité du gouvernement français à Paris et jusqu'à l'évacuation des forts par les troupes allemandes, n'excédera pas 80,000 hommes. Jusqu'à cette évacuation, le gouvernement français ne pourra faire aucune concentration de troupes sur la rive de la Loire, mais il pourvoira aux garnisons régulières des villes placées dans cette zone, suivant les nécessités du maintien de l'ordre et de la paix publique.

« Au fur et à mesure que s'opérera l'évacuation, les chefs de corps conviendront ensemble d'une zone neutre entre les armées des deux nations.

« Vingt mille prisonniers seront dirigés sans délai sur Lyon, à la condition qu'ils seront expédiés immédiatement en Algérie, après leur organisation, pour être employés dans cette colonie.

« Art. 11. — Les traités de commerce avec les différents états de l'Allemagne ayant été annulés par la guerre, le gouvernement français et le gouvernement allemand prendront pour base de leurs relations commerciales le régime du traitement réciproque sur le pied de la nation la plus favorisée.

« Sont compris dans cette règle les droits d'entrée et de sortie, le transit, les formalités douanières, l'admission et traitement des sujets des deux nations ainsi que de leurs agents.

« Toutefois seront exemptées de la règle susdite les faveurs qu'une des parties contractantes, par des traités de commerce, a accordés ou accordera à des États autres que ceux qui suivent: l'Angleterre, la Belgique, les Pays-Bas, la Suisse, l'Autriche et la Russie.

« Le traité de navigation ainsi que la convention relative au service international des chemins de fer dans ses rapports avec la douane, et la convention pour la garantie réciproque de la propriété des œuvres d'esprit et d'art seront remis en vigueur.

« Néanmoins le gouvernement français se réserve la faculté d'établir sur les navires allemands et leurs cargaisons des droits de tonnage et de pavillon, sous la réserve que ces droits ne soient pas plus élevés que ceux qui grèveront les bâtiments et les cargaisons des nations susmentionnées.

« Art. 12. — Tous les Allemands expulsés conserveront la jouissance pleine et entière de tous les biens qu'ils ont acquis en France.

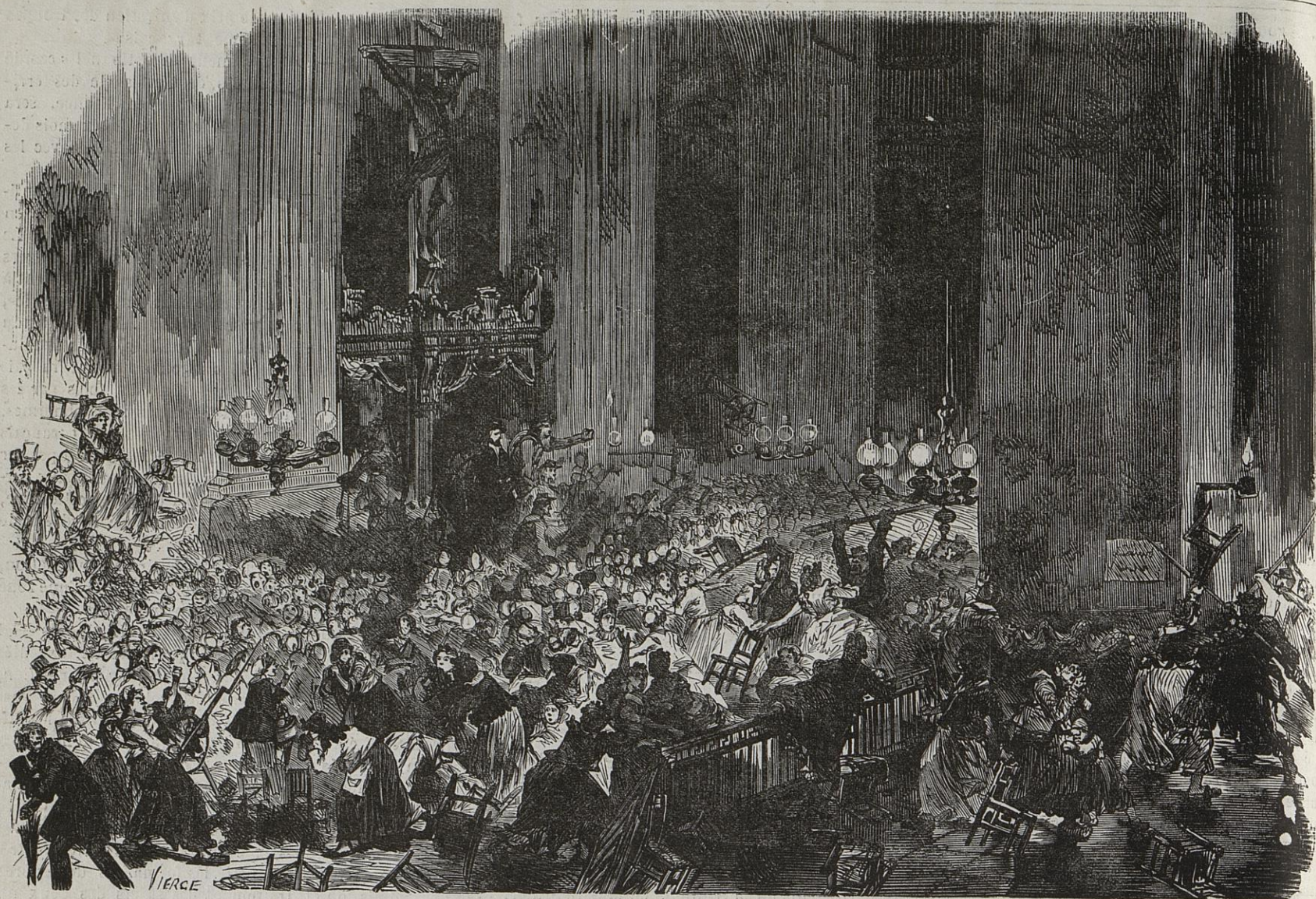
« Ceux des Allemands qui auraient obtenu l'autorisation exigée par les lois françaises pour fixer leur domicile en France seront réintégrés dans tous leurs droits, et peuvent en conséquence établir leur domicile sur le territoire français.

« Le délai stipulé par les lois françaises pour obtenir la naturalisation sera considéré comme n'ayant pas été interrompu par l'état de guerre pour les personnes qui profiteront de la faculté ci-dessus mentionnée de revenir en France dans un délai de six mois après l'échange des ratifications de ce traité, et il sera tenu compte du temps écoulé entre leur expulsion et leur retour sur le territoire français comme si elles n'avaient jamais cessé de résider en France.

« Les conditions ci-dessus seront appliquées en parfaite réciprocité aux sujets français résidant ou désirant résider en Allemagne.

« Art. 13. — Les bâtiments allemands qui étaient condamnés par les conseils de prises avant le 2 mars 1871 seront considérés comme condamnés définitivement.

« Ceux qui n'auraient pas été condamnés à la date susmentionnée seront rendus avec la cargaison,



LES CLUBS. — Saint-Sulpice dans la soirée du 12 mai. — Les gardes nationaux font évacuer l'église.
(D'après nature, par M. Vierge.)

en tant qu'elle existe encore. Si la restitution des bâtiments et de la cargaison n'est plus possible, leur valeur, fixée d'après le prix de la vente, sera rendue à leurs propriétaires.

« Art. 14. — Chacune des deux parties contractantes continuera sur son territoire les travaux entrepris pour la canalisation de la Moselle. Les intérêts communs des parties séparées des deux départements de la Meurthe et de la Moselle seront liquidés.

« Art. 15. — Les hautes parties contractantes s'engagent mutuellement à étendre aux sujets respectifs les mesures qu'elles pourront juger utiles d'adopter en faveur de ceux de leurs nationaux, qui, par suite des événements de la guerre, auraient

été mis dans l'impossibilité d'arriver en temps utile à la sauvegarde ou à la conservation de leurs droits.

« Art. 16. — Les deux gouvernements, français et allemand, s'engagent réciproquement à faire respecter et entretenir les tombeaux des soldats ensevelis sur leurs territoires respectifs.

« Art. 17. — Le règlement des points accessoires sur lesquels un accord doit être établi, en conséquence de ce traité et du traité préliminaire, sera l'objet de négociations ultérieures qui auront lieu à Francfort.

« Art. 18. — Les ratifications du présent traité par l'assemblée nationale et par le chef du pouvoir exécutif de la République française, d'un côté,

« Et de l'autre, par sa Majesté l'Empereur d'Allemagne,

« Seront échangées à Francfort dans le délai de dix jours ou plus tôt, si faire se peut,

« En foi de quoi, les plénipotentiaires respectifs l'ont signé et y ont apposé le cachet de leurs armes.

« Fait à Francfort, le 10 mai 1871.

« (L. S.) Signé: JULES FAVRE. (L. S.)
Signé: V. BISMARCK.

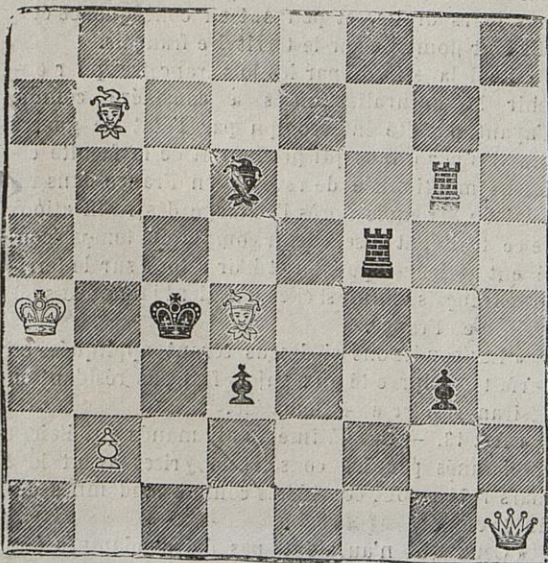
« (L. S.) Signé: POUYER-QUERTIER. (L. S.)
Signé: ARNIM.

« (L. S.) Signé: C. DE GOULARD. »

A ce traité, sont joints des articles additionnels qui ont dû suivre le traité.

ÉCHECS

PROBLÈME N° 370
COMPOSÉ PAR M. BRAUNE



Les blancs font mat en quatre coups.

LE DRAPEAU TRICOLORE

PAR FRANCISQUE SARCEY

Publication hebdomadaire

E. LACHAUD, éditeur à Paris

Place du Théâtre-Français, 4; à Versailles, place Hoche, 6

Le numéro : 40 centimes

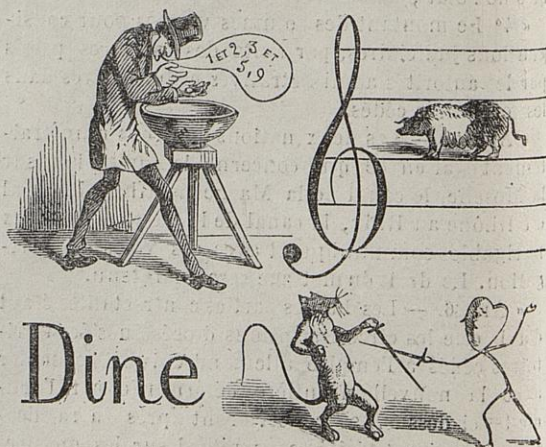
Abonnements au mois : 2 francs

Adresser la somme en timbres ou mandats-poste à M. E. LACHAUD, éditeur.

UN LIVRE INDISPENSABLE. — 50 centimes
Petits éléments des Codes français, par demandes et réponses, par J. PICOT, Docteur en droit, Avocat.

Envoyer le prix en timbres-poste à l'administrateur du *Monde illustré*, M. BOURDILLIAT. — 60 centimes pour recevoir *franco* dans toute la France et l'Algérie.

RÉBUS



Dine

EXPLICATION DU DERNIER RÉBUS

Ainsi que la vertu, le vice à ses degrés.